

# Rapport annuel 2007



Place de la Gare 4, cp, 2002 Neuchâtel  
032 889 62 22  
[www.ecap-ne.ch](http://www.ecap-ne.ch) [ecap@ne.ch](mailto:ecap@ne.ch)



## NOS BÂTIMENTS-PATRIMOINE

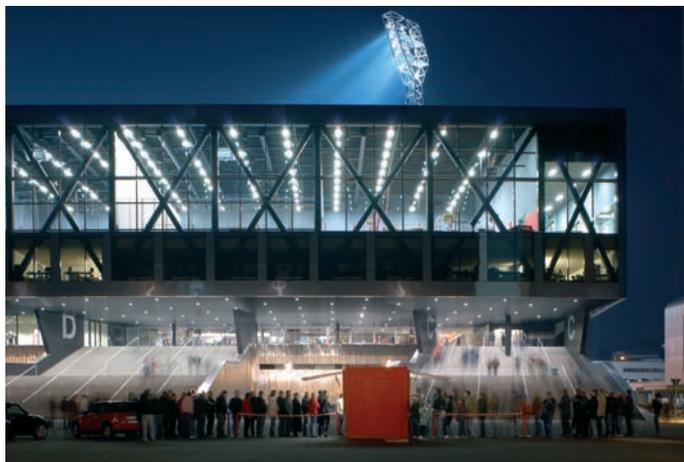
### Le complexe de La Maladière, Neuchâtel

C'est le plus vaste bâtiment du canton: 220 m de long, 115 de large, 25 de haut, 418'500 m<sup>3</sup> de volume SIA, 113'200 m<sup>2</sup> de surfaces brutes sur 10 niveaux, pour une emprise au sol de 21'100 m<sup>2</sup> sur un terrain d'une superficie totale de 36'000 m<sup>2</sup>. C'est celui aussi qui peut rassembler en ses murs le plus grand nombre de personnes simultanément.

Et celui dont la valeur assurée est la plus élevée du canton. Le complexe multifonctionnel de La Maladière, à Neuchâtel, mis en service entre fin 2006 et le printemps 2007, est une réalisation particulièrement marquante à plus d'un titre.

Sa construction a représenté un investissement global de 220 millions de francs.

Il est construit un peu comme un bateau avec une coque étanche ancrée par 1100 pieux dans un sol situé 7 mètres sous le niveau du lac... Son stade «eurocompatible» de 12'000 places a installé sa pelouse synthétique sur le toit d'un centre commercial de 36'000 m<sup>2</sup>, dont 25'000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente, comptant plus de 60 commerces, recouvrant lui-même un parking souterrain de 930 places... Il abrite encore, pour faire bonne mesure, la caserne du SIS (ensemble des services d'urgence et de défense incendie de la région), une demi-douzaine de salles de sport, un service de l'administration, ainsi que les locaux techniques et d'exploitation usuels... Il intègre de multiples solutions constructives originales, ainsi que des options énergétiques intéressantes: chauffage à distance, ventilation et refroidissement recourant à la nappe phréatique, panneaux solaires sur un tiers de la surface de toiture... Et il a été réalisé en un temps record (4 ans entre le premier accord de principe et l'inauguration!), dans le cadre d'un partenariat public-privé, et avec un brio technique, cités en exemples... Au même titre, d'ailleurs, que ses qualités architecturales, dues au bureau neuchâtelois Geninasca & Delefortrie, et que son impact urbanistique, qui a méta-



morphosé l'entrée Est de la ville et créé un nouveau pôle d'animation.

La valeur d'assurance incendie et dommages naturels de ce bâtiment exceptionnel a été fixée à 180 millions de francs, ce qui en fait aussi la police la plus élevée jamais conclue par l'ECAP. Et pas la plus simple, on s'en doute, en raison des particularités multiples de la construction.

Mais c'est surtout sa vocation qui fait de la Maladière un objet de valeur toute particulière, à nos yeux de responsables cantonaux de la prévention et de l'assurance des bâtiments. Il illustre en effet la problématique spécifique des bâtiments à forte fréquentation publique, du point de vue préventionniste. Un volume de cette ampleur et de cette complexité, pouvant accueillir simultanément des dizaines de milliers de personnes, exige en effet une sécurité sans faille et fournit un exemple impressionnant de la responsabilité collective que représentent aussi nos bâtiments...

Photos Thomas Jantscher, Colombier

Chaque année, nous présentons ici un des bâtiments marquant le cadre de vie neuchâtelois. Une manière de souligner l'importance que revêt, pour tous les citoyens du pays de Neuchâtel, notre patrimoine bâti. Sa valeur socio-culturelle est inestimable. Sa valeur matérielle est assurée par l'ECAP.



**Grandes lignes** 04-05

**Commentaires**

Domaine assurance 06-08

Domaine prévention 09-17

Gestion - administration 18-21

**Tableaux**

Statistiques assurance 22-33

Statistiques prévention 34-37

Comptes et résultats 38-45

**Sinistres 2007** 46-49

## GRANDES LIGNES 2007

Bilan contrasté pour l'assurance neuchâteloise des bâtiments au terme de l'exercice 2007.

Sur le strict plan de la gestion, il est globalement positif, puisque les comptes de l'ECAP bouclent avec un excédent avant provisions de plus de 7 millions, malgré une nette baisse du rendement des placements financiers.

Au niveau des sinistres, en revanche, l'année n'a pas confirmé l'embellie des deux précédentes. Tant en nombre qu'en coût, les incendies comme les dégâts naturels ont marqué une hausse préoccupante.

S'agissant du feu, avec 400 sinistres (+ 51) pour près de 8 millions d'indemnités (+ 1,1) on constate une aggravation globale de l'ordre de 15%. Une fois de plus se confirment deux tendances majeures. Primo:

l'erreur, la négligence, l'imprudence humaines sont les causes premières de sinistres, quelles que soient leurs causes «techniques»; nos cerveaux évoluent moins que nos technologies... Secundo: l'efficacité de nos moyens de prévention, de protection et de lutte permet de limiter la gravité d'une grande majorité des sinistres qui surviennent, mais la petite minorité de ceux qui tournent mal pèse très lourd;

ainsi, l'an dernier, les trois quarts des dommages se concentrent sur... huit des 400 incendies.

Du côté des sinistres dus aux forces de la nature, l'aggravation est encore plus marquée, tant en nombre de sinistres (1091 contre 535 en 2006) qu'en dommages indemnisés (4,85 millions contre 2), puisqu'elle atteint plus du double! Fort heureusement, au niveau national, on n'a pas connu de situation réellement catastrophique, de sorte que la Communauté Inter-cantonale pour les Risques Eléments Naturels (CIREN), le système de solidarité des ECA dans ce domaine, n'a pas dû être sollicitée.

Reste que l'évolution climatique et la densité croissante des zones bâties nous confrontent désormais à un risque sensiblement alourdi dans ce domaine.

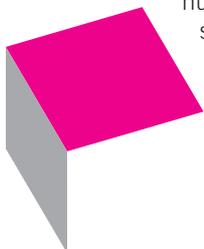
C'est dire que sur les deux fronts, celui des incendies et celui des risques naturels, nous devons maintenir et encore mieux cibler nos efforts de prévention. Ce travail, nous nous y sommes attelés, d'ailleurs, sous plusieurs formes.

Financièrement, l'ECAP, malgré sa politique de prudence en matière d'investissements, a ressenti les fluctuations du marché, ce qui explique des rendements nettement plus faibles que ces dernières années. En revanche, nous avons bien maîtrisé nos charges. Et nous avons été en mesure de renforcer nos réserves, pour faire face à l'accroissement du patrimoine bâti cantonal comme à l'aggravation du risque d'assurance.

Malgré tout, conformément au principe mutuel de l'ECAP, nous avons rétrocedé à nos assurés, sous forme de réduction de primes, une participation aux résultats. C'est ainsi qu'un rabais de l'ordre de 10% a pu être consenti sur les primes 2008, sans réduction de prestations et que nous avons pu réserver sur l'exercice 2007 un montant de plus de 3 Mfr pour réduction de primes futures. Espérons que l'évolution de la sinistralité ne remette pas en cause l'octroi en 2009 d'une participation au résultat équivalente à celle de 2008.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre mission, et de la part que vous prenez à sa bonne exécution, nous vous souhaitons une bonne lecture de cette synthèse annuelle.

Laurent Memminger, directeur



Bâtiments assurés

**46 105**  
45 791

Sinistres FEU

**400**  
349

Dommmages FEU, fr.

**7 944 049**  
6 852 978

Capitaux assurés<sup>1)</sup>, fr.

**43 324 144 807**  
42 510 408 460

Sinistres  
ÉLÉMENTS NATURELS

**1 091**  
535

Dommmages  
ÉLÉMENTS NATURELS, fr.

**4 857 734**  
2 005 721

Primes nettes encaissées<sup>2)</sup>, fr.

**27 414 103**  
26 847 304

Fonds de réserve, fr.

**101 511 600**  
99 640 000

Dommmages totaux, fr.

**12 801 783**  
8 858 699

Taux de prime moyen  
(y.c. 0,20% pour la prévention et  
la lutte contre les dommages)

**0,633%**  
0,632%

Réserves par rapport au  
capital assuré

**2,343%**  
2,343%

Dommmages par rapport au  
capital assuré

**0,295%**  
0,208%

En grand: chiffres du dernier exercice. En petit: chiffre comparatif de l'exercice précédent. La flèche indique la tendance.

<sup>1)</sup>A l'indice ECAP (indice régional des prix à la construction) 105

<sup>2)</sup>Y compris contributions pour mesures de prévention

## 📌 Bâtiments assurés

### Patrimoine bâti cantonal: plus de 43 milliards de francs

Avec 324 objets de plus qu'en 2006, l'accroissement du parc immobilier neuchâtelois a confirmé un tassement déjà constaté l'année précédente. En réalité, ce sont 284 bâtiments nouveaux (2006: 417) qui ont été assurés, ce qui ramène l'accroissement à +0,62%, la différence tenant à des variations statistiques<sup>1</sup>.

La valeur assurée globale des 46 026 bâtiments que compte désormais le canton atteint 43,32 milliards de francs, contre 42,51 milliards fin 2006, soit une augmentation de 1,91%, qui résulte aussi en partie de réévaluations de bâtiments existants, la part de hausse de la valeur assurée totale représentée par les bâtiments nouveaux étant de +0,53% (+229 millions). Il faut préciser que cette évolution s'inscrit dans un contexte de stabilité de l'indice ECAP (à 105 points), alors qu'en 2006, le relèvement de cet indice de 100 à 105 points, pour tenir compte de la hausse des coûts de construction, avait induit une augmentation beaucoup plus marquée des valeurs assurées (+6,25%).

La classification des bâtiments selon leur usage fait apparaître des variations assez contrastées. La plus importante est celle des bâtiments commerciaux, qui franchit le cap des 1000 unités avec un taux de croissance de 6,65%. Deux autres catégories enregistrent des croissances supérieures à 1%: les petites constructions et dépendances (+1,48%) et les bâtiments administratifs et publics (+ 1,15%). A l'inverse, deux catégo-

<sup>1</sup> Précisons que si nous parlons toujours, par commodité, de «bâtiments» à ce chapitre, la statistique de l'ECAP se fonde en réalité, et logiquement, sur la notion de «police d'assurance». Or celle-ci ne recouvre pas toujours exactement celle de «bâtiment», d'un point de vue pratique. Une police peut dans certains cas englober plusieurs bâtiments contigus (par exemple des constructions annexes), mais peut aussi, dans d'autre cas, ne couvrir qu'une partie d'un même bâtiment physique (par exemple deux propriétés mitoyennes). Lors de transformations, de réaffectations, de transferts immobiliers, etc. des regroupements ou dégroupements de polices peuvent intervenir. Il en résulte un écart, assez minime certes, mais existant, entre le nombre effectif de bâtiments physiques et le nombre d'objets immobiliers assurés...

ries voient leurs effectifs se réduire particulièrement fortement. Sans surprise, celle des bâtiments agricoles, une tendance de longue date; ils tombent au-dessous de 10% du total, avec une nouvelle réduction de 2,25% en 2007. Plus surprenant, quand on observe le nombre de nouvelles usines construites, les bâtiments industriels et artisanaux diminuent de 2,25%; c'est probablement l'effet de la restructuration de ce secteur, qui s'établit de plus en plus dans des locaux modernes et qui voit les anciens démolis ou réaffectés (le phénomène des anciennes usines reconverties en lofts, notamment!).

Les maisons d'habitation représentent toujours, en nombre, plus de la moitié du total des bâtiments (25 546, soit 55,41%) et en valeur, près des deux tiers (27,68 milliards, soit 63,89%) du patrimoine bâti.

Régionalement, la croissance immobilière reste inégalement répartie aussi. Le district du Val-de-Ruz fait toujours figure de champion avec un taux d'accroissement du nombre de bâtiments de 1,18%, presque le double de la moyenne cantonale (0,62%). Ceux de Neuchâtel (0,62%) et de Boudry (0,61%) s'inscrivent dans cette moyenne cantonale. Le district du Locle, avec 0,66%, fait même un peu mieux. Mais ceux du Val-de-Travers (+0,44%) et de La Chaux-de-Fonds (+0,29%) restent nettement au-dessous.

(>Tableaux p. 22-26)

### Indice inchangé à 105

L'indice ECAP des valeurs d'assurance est resté inchangé. Il avait en effet été relevé de 100 à 105 points dès le 1.1.2006, par nécessité d'un rattrapage partiel de l'évolution de l'indice de référence, celui des prix de la construction pour l'espace Mittelland, calculé par l'Office fédéral de la statistique. Rappelons que l'indexation est le mécanisme qui permet de garder aux valeurs d'assurance un niveau réaliste par rapport à l'évolution des coûts de (re)construction et de légitimer l'assurance à la valeur à neuf.

## Sinistres

### Incendies: nouvelle recrudescence

Chiffres ronds, mais pas bons: avec 400 sinistres enregistrés en 2007 (contre 349 en 2006), et pratiquement 8 millions de francs de dommages estimés (contre moins de 7 en 2006), l'année écoulée a marqué une sensible dégradation sur le front des incendies: + 14,6% d'aggravation en nombre, + 15,9% en valeur. Alors qu'on se réjouissait, l'année précédente, de voir ces sinistres passer, pour la première fois depuis longtemps, au-dessous de la moyenne d'un par jour...

Négligence, imprudence, inconscience: les comportements humains sont la cause de base de la majeure partie des dommages dus au feu. Si dans leur grande majorité aussi les débuts d'incendies sont aujourd'hui efficacement maîtrisés, ceux qui tournent mal font de gros dégâts – et encore heureux quand ce ne sont pas des victimes. Ainsi, sur les 400 incendies de 2007, huit seulement (2%) ont atteint ou dépassé les 100 000 fr. de dégâts; mais ces huit totalisent à eux seuls plus de 6 Mfr de dommages, soit les trois quarts du total!

C'est dire combien restent nécessaires les efforts de prévention, tant pour empêcher au mieux les sinistres que pour faire en sorte que ceux qui surviennent malgré tout aient des conséquences minimales. Sur ce dernier plan, l'efficacité des sapeurs-pompiers et celle des mesures de prévention prises au niveau de la construction ou des équipements sont patentes. Pour le reste, il faut inlassablement informer, former, en appeler à la prudence, à la raison, à la responsabilité...

Même le seul feu qui «tombe du ciel», la foudre, qui est chaque année la cause la plus fréquente d'un début d'incendie, mais avec des dommages pratiquement toujours très limités, commence à poser des problèmes accrus sur le plan des dommages, en raison du développement des équipements électroniques notamment. En 2007, la foudre a été cause de plus de la moitié des débuts d'incendie (224 cas, soit 56% du total) mais sa part aux dommages, avec 8,65%, a plus que doublé par rapport aux moins de 4% de 2006).

Les installations électriques et leur utilisation inadéquate ont à nouveau été l'origine la plus fréquente, avec 54 sinistres, qui ont représenté près du tiers (30,9%) des dommages. Mais les installations de chauffage (32 sinistres, 20% des dommages), les bougies, cigarettes et autres allumettes (24 cas, 10% des dommages), les feux de cuisine (34 cas, 2,6% des dommages) demeurent toujours au nombre des «grands classiques» de l'incendie. Quant à la malveillance, avec 13 cas pour un peu moins de 7% des dommages, elle est restée à un niveau similaire à celui de 2006, toujours trop élevé pour une société qui devrait garder l'incendie volontaire au nombre de ses tabous les plus absolus...

Chaque fois que la malveillance, mais aussi l'imprudence ou la négligence grave, sont manifestement cause du sinistre, nous engageons une action juridique. En 2007, 14 dossiers de ce type, dont 12 ont abouti, nous ont permis de récupérer près de 670 000 francs.

Régionalement, les variations sont remarquables. Ainsi, le district de Boudry enregistre le plus grand nombre de sinistres (97, soit 24,25% du total, mais le plus faible total de dommages (0,61 Mfr, soit 7,74% du total), alors qu'à l'inverse le Val-de-Ruz, avec le plus faible nombre d'incendies (36, soit 9% du total), arrive au deuxième rang des dommages avec 2,13 Mfr (26,85%), juste après La Chaux-de-Fonds qui reste le district le plus lourdement «sinistré» (67 incendies, 16,75% du total, mais 2,45 Mfr de dommages, soit 30,96% du total).

Les habitations sont toujours le cadre le plus fréquent des sinistres (75% des cas, 70% des dommages, donc une proportion supérieure au poids statistique de ce type de bâtiments). Au niveau du calendrier, enfin, ce sont à nouveau les mois de janvier et de décembre qui se sont montrés les plus redoutables, puisqu'ils ont concentré les trois quarts (73,44%) des dommages dus au feu.

(>Tableaux pp. 27-30)

### Éléments naturels: douloureux rappel...

Contrastant avec leur recul de ces deux dernières années, les sinistres «éléments naturels» ont marqué en 2007 une spectaculaire recrudescence: ils ont plus que doublé, tant en nombre qu'en dégâts occasionnés! Leur total s'est en effet établi à 1 091 cas (2006: 535, soit une augmentation de 103,9%) et celui des dommages estimés à 4,86 Mfr (2006: à peine plus de 2 millions de francs, + 142,2 %!). L'année s'inscrit donc, sur ce plan, comme la plus «lourde» du nouveau siècle, depuis «l'année Lothar» (1999) de triste mémoire et ses presque 20 Mfr de dégâts. On relève aussi une sensible augmentation du coût moyen des sinistres. Evolution préoccupante, donc, qui confirme une tendance manifeste. Plus encore que les incendies, les sinistres «éléments naturels» peuvent connaître de très fortes variations d'une année à l'autre. Mais il est certain que les constructions croissant en nombre et en valeur, ainsi que les effets des modifications climatiques sur les intempéries, élèvent durablement ce risque. D'où l'accentuation des mesures préventives dans ce domaine aussi. Elles devront notamment porter sur les zones fréquemment inondées et un meilleur contrôle des matériaux de construction.

Inondations et vents violents se sont partagé la «vedette» des causes de sinistres, totalisant plus de 90% des cas et des dommages. Les premières, un peu moins nombreuses (405 sinistres, 37,12%), ont provoqué le plus de dégâts (2,55 Mfr, 52,52%). Les seconds ont fait plus de sinistres (605, 55,45%) mais un peu moins de dommages (plus de 2 Mfr tout de même, 41,20%). La grêle (68 sinistres, 0,28 Mfr de dégâts, soit plus ou moins 6% des totaux) pointe loin derrière au troisième rang.

A eux seuls, les mois d'août (inondations) et de janvier (vent), ont concentré les trois quarts des dommages (respectivement plus de 45% et près de 30%). En revanche, à nouveau, l'automne 2007 fut clément, avec des mois de septembre, octobre et novembre n'ayant enregistré que de rares cas de sinistres «éléments naturels»...

Les bâtiments agricoles restent particulièrement vulnérables (moins de 9% des cas, mais plus de 22% des dommages), tandis que les maisons d'habitation sont aussi touchées (69,5% des sinistres) dans une propor-

tion supérieure à leur part (55%) au nombre total des bâtiments, mais un peu moins s'agissant des dommages subis (59,1%) en comparaison de leur part à la valeur assurée (64%).

Élément positif tout de même à relever à ce chapitre: le reste de la Suisse a été relativement épargné par les forces de la nature, et ainsi la CIREN (Communauté intercantonale de risque éléments naturels), le système de solidarité instauré entre les établissements cantonaux, n'a pas eu à intervenir, pour la deuxième année consécutive.

(>Tableaux pp. 31-33)

### Primes

L'encaissement des primes affiche un total net de 27,41 millions de francs, contre 26,85 Mfr en 2006, soit une augmentation d'environ 2%. Il correspond à l'accroissement de la valeur assurée totale dans la mesure où la participation aux résultats de 10% en moyenne a été reconduite en 2007. Les primes d'assurance proprement dites effectivement perçues représentent 18,79 Mfr et la contribution aux frais de prévention et de lutte contre les dommages 8,61 Mfr. Le taux moyen de prime est resté pratiquement identique, à 0,633‰ (2006: 0,632‰), témoignant d'un coût réel de l'assurance très favorable. Notre système d'assurance publique obligatoire des bâtiments reste ainsi de loin le plus avantageux pour les propriétaires. Les quelques cantons qui connaissent le régime de l'assurance privée ont des taux de primes bien supérieurs.

(>Tableaux p. 38)

## Police du feu

### Inspection des bâtiments: amélioration

Avec 5 294 bâtiments inspectés, contre 4 824 en 2006, les commissions communales de police du feu ont abattu davantage de travail, même s'il n'a pas atteint le niveau record de 2005. Compte tenu de l'accroissement du nombre des bâtiments assurés, la moyenne annuelle des inspections est ainsi remontée de 10,5% à 11,5% du total. Mais ce taux reste inférieur d'un point environ à la moyenne qui devrait correspondre au rythme légal d'une inspection tous les huit ans pour la majeure partie des bâtiments. Et des différences importantes continuent d'exister, sur ce plan, entre les communes, quelques-unes n'ayant même accompli aucune visite d'immeuble... Les fluctuations de performances sont d'ailleurs souvent liées à la personnalité des responsables à l'œuvre, donc aussi fonction des difficultés de recrutement qu'affrontent de plus en plus les communes, pas seulement pour ces tâches spécifiques, mais pour toutes les charges civiques! Il se trouve que la situation, en 2007, a été un peu meilleure, puisque l'effectif des commissaires de police du feu était remonté à 361 contre 351 l'année précédente. Sur ce plan, l'évolution actuelle en matière de fusions de communes devrait contribuer à améliorer les choses, notamment sur le plan qualitatif par un meilleur encadrement des commissions de police du feu.

L'expérience a largement démontré que ces inspections sont le seul moyen de déceler et de corriger nombre de lacunes, faiblesses et défauts. A ce propos, soulignons une heureuse modification de la pratique administrative: pour tous les cas bénins, on se contente, désormais, d'un simple avis par lettre, voire oral, plutôt que de recourir à la procédure formelle plus désagréable de la notification d'une décision de mise en conformité. Apprécié des propriétaires, cet allègement du formalisme administratif ne change rien au caractère contraignant des exigences, donc à l'efficacité de la prévention. C'est ce qui explique la diminution importante du nombre de

décisions de mise en conformité formellement rendues: 941 en 2007 (soit pour 17,7% des bâtiments visités) contre 1 705 en 2006 (35,3%).

### Permanence du problème de l'eau...

Le manque d'eau d'extinction reste un problème récurrent de la sécurité incendie dans notre canton. On comptait en 2007 1892 bâtiments dépourvus de pression utile en cas d'incendie, essentiellement bien sûr en zone de montagne, contre 1881 en 2006. Compte tenu de l'accroissement du total des bâtiments, la proportion reste la même: un peu plus de 4%.

Les données statistiques ne reflètent ici, toutefois, qu'imparfaitement la situation réelle. En effet, des bâtiments recensés comme «non raccordés à un réseau sous pression» peuvent être, et sont en partie, protégés néanmoins par des installations individuelles telles que des citernes avec réserve incendie. En réalité, la situation en matière d'adduction d'eau est plutôt en amélioration progressive dans le canton. Un quartier d'habitation périphérique tel que celui des Herses, au Crêt-du-Loche, sur la commune de La Chaux-de-Fonds, a par exemple pu être raccordé à un réseau. Il en est de même aux Entredeux-Monts, sur la commune de La Sagne, où une trentaine de bâtiments ont été raccordés. Le potentiel d'amélioration est encore important et nous espérons que ces exemples seront suivis d'autres réalisations durant ces prochaines années.

(>Tableaux p. 34)

### Réunions annuelles de districts

Les réunions annuelles de district des représentants des commissions de police du feu et des corps de sapeurs-pompiers se sont tenues à Coffrane, Thielle-Wavre, Brot-Plamboz, Cortaillod et Fleurier entre le 18 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

La partie administrative a permis de parcourir les rapports annuels des commissions de police du feu. Il a également été question de l'application informatique «Polfeu», outil conçu dans le but d'aider les communes à gérer les visites périodiques des bâtiments. La partie

## COMMENTAIRES

technique a été consacrée aux thèmes suivants:

- défense incendie intérieure soit: extincteurs portatifs et postes incendie;
- stockage de gaz liquéfiés;
- installations thermiques: les appareils de chauffage et leurs conduits d'évacuation;
- devoirs des commissions de police du feu en ce qui concerne la dénonciation des bâtiments inoccupés, vétustes, encombrés, squattés, etc...;
- revue des principaux sinistres de l'année avec la description d'un sinistre particulier;
- communication du Service de la sécurité civile et militaire.

### Réunions annuelles 2008

Les réunions annuelles 2008 auront lieu selon le programme suivant:

**Val-de-Ruz: mardi 21 octobre, à Montmollin**

**Le Locle et La Chaux-de-Fonds: jeudi 23 octobre, aux Brenets;**

**Neuchâtel: samedi 25 octobre, à Enges;**

**Val-de-Travers: mardi 28 octobre, à Buttes;**

**Boudry: jeudi 30 octobre, à Bôle.**

### Installations thermiques: le gaz en tête

Toute installation de chauffage nouvelle ou modifiée doit être annoncée à l'autorité communale et ses canaux de fumée doivent être contrôlés et agréés par un maître-ramoneur. Le nombre de demandes d'autorisations d'installations thermiques a été de 618, contre 694 en 2006. Cette diminution de près de 11% reste dans le cadre des fluctuations annuelles assez marquées de ces dossiers. Elle est probablement liée aussi au tassement constaté dans la construction de nouveaux bâtiments. Nous sommes cependant préoccupés par le fait que beaucoup de propriétaires encore négligent leur obligation de contrôle, ce qui peut avoir des conséquences graves. Nous évaluons les moyens d'améliorer cette situation. Au niveau des types de combustibles, la tendance reste en faveur des énergies de substitution au mazout, qui repré-

sentent plus des deux tiers du total des nouvelles autorisations délivrées. Avec 201 installations contre 204 en 2006, le chauffage à mazout est encore un peu plus distancé par le gaz, qui consolide sa première place (271 installations contre 252 en 2006), l'outsider bois (79 contre 169 en 2006) subissant fortement la concurrence des pompes à chaleur (67 contre 69).

(>Tableaux p. 34)

### Sanctions de plans: nouvelle régression

Le contrôle des dossiers de plans de 59 communes neuchâtelaises est une des tâches dévolue à l'ECAP dans le cadre de la police du feu. Les trois grandes communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et du Locle assument elles-mêmes cette responsabilité. Toutefois, pour les immeubles présentant des risques d'incendie particuliers ou abritant simultanément de nombreuses personnes (selon l'article 16 de la Loi sur la police du feu) les dossiers doivent être approuvés par le Bureau de la prévention. Cette manière de faire permet d'unifier la prévention incendie sur tout le territoire cantonal.

L'année 2007 enregistre à nouveau une légère baisse des demandes de permis de construire par rapport à 2006. Cette tendance est régulière depuis 2004. En l'an 2007, le bureau de la prévention a examiné 648 dossiers de plans (310 constructions nouvelles et 338 transformations), contre 691 en 2006 (341 constructions, 350 transformations). Le nombre de dossiers examinés pour les constructions nouvelles et transformations de bâtiments commerciaux et industriels est cependant en augmentation, tandis que la construction d'immeubles locatifs est pratiquement stable pour les nouvelles constructions. Nous avons préavisé plusieurs projets de bâtiments industriels de grandes dimensions.

(>Tableaux p. 35)

## Commissions de police du feu

Dans chaque commune du canton, la Commission de police du feu est l'organe responsable de la sécurité incendie des bâtiments. Pour tous ceux qui ont à leur demander ou à leur transmettre des informations à ce sujet, voici la liste des présidents ou interlocuteurs désignés de ces commissions, qui a enregistré de multiples mutations. Et notamment un doublement de la représentation féminine dans ce fief encore très masculin, puisque les commissions comptent fin 2007 quatre représentantes contre deux en 2006!

### District de Neuchâtel

**Neuchâtel:** M. Eric Leuba  
**Hauterive:** M. Augusto Martins  
**Saint-Blaise:** M. Günter Raab  
**Marin-Epagnier:** M. Richard Bischof  
**Thielle-Wavre:** M. René Nussbaum  
**Cornaux:** M. François Droz  
**Cressier:** M. André Tharin  
**Enges:** M. Jean-Michel Simonet  
**Le Landeron:** M. Raymond Hinkel  
**Lignières:** M. Hugues-Alain Sambiagio

### District de Boudry

**Boudry:** Mme Colette Baer  
**Cortailod:** M. Jean-Pierre Wiedmer  
**Colombier:** M. Robert Goffinet  
**Auvernier:** M. Eric Martin  
**Peseux:** M. Jean-Paul Robert  
**Corcelles-Cormondrèche:** M. Francis Kern  
**Bôle:** M. Willy Droz  
**Rochefort:** M. Bernard Matthey  
**Brot-Dessous:** Mme Jeannine Farron  
**Bevaix:** M. Daniel Chevalier  
**Gorgier:** M. Alain Kneuss  
**Saint-Aubin-Sauges:** M. Denis Favre  
**Fresens:** M. Gabriel Cuany  
**Montalchez:** M. Roger Perrin  
**Vaumarcus:** M. Pierre Aubert

### District du Val-de-Travers

**Môtiers:** M. Gilles Aeschlimann  
**Couvet:** M. Michel Patthey  
**Travers:** M. Michel Giroud  
**Noiraigue:** M. Michel Zäch  
**Boveresse:** M. Michel Montandon  
**Fleurier:** M. Jean-Nathanaël Karakash  
**Buttes:** M. Jean-Daniel Thiébaud  
**La Côte-aux-Fées:** M. Yvan Perrin  
**Saint-Sulpice:** M. André Wegmuller  
**Les Verrières:** M. Jean-Pierre Fauguel  
**Les Bayards:** M. Frédy Favre

### District du Val-de-Ruz

**Cernier:** M. Pierre Gunthard  
**Chézard-Saint-Martin:** M. Jean-Bernard Stuedler  
**Dombresson:** M. Olivier Schenk  
**Villiers:** M. Alain Collioud  
**Le Pâquier:** M. Gilles Cuche  
**Savagnier:** M. Patrick Moser  
**Fenin-Vilars-Saules:** M. Jean-Pierre Candaux  
**Fontaines:** M. Hans-Jörg Kissling  
**Engollon:** M. Charly Comtesse  
**Fontainemelon:** M. Ludovic Héлары  
**Les Hauts-Geneveys:** M. Michel Etienne  
**Boudevilliers:** M. Patrice Leboucher  
**Valangin:** M. Eric Siegenthaler  
**Coffrane:** M. Jean-Marc Besancet  
**Les Geneveys-sur-Coffrane:** M. Michel Lardon  
**Montmollin:** M. Christian Studer

### District du Locle

**Le Locle:** M. Jean-Marie Cramatte  
**Les Brenets:** Mme Mireille Grosjean  
**Le Cerneux-Péquignot:** Mme Yvette Ruoni  
**La Brévine:** M. Jean-Maurice Gasser  
**La Chaux-du-Milieu:** M. Alain Vuillaume  
**Les Ponts-de-Martel:** M. Yvan Botteron  
**Brot-Plamboz:** M. Eric Haldimann

### District de La Chaux-de-Fonds

**La Chaux-de-Fonds:** M. Jacques Froidevaux  
**Les Planchettes:** M. Christophe Calame  
**La Sagne:** M. Raymond Béguin

### Information - didactique

#### Pas de prévention sans communication

Essentiellement consacrée à la prévention, ainsi qu'à l'information aux assurés, la communication de l'ECAP a passé surtout par les canaux éprouvés que sont l'ECAPi, notre Centre d'information et de prévention, et le site Internet [www.ecap-ne.ch](http://www.ecap-ne.ch), ainsi que par nos publications régulières: le présent rapport annuel et notre bulletin d'information accompagnant, en fin d'année, l'envoi des avis de primes.

Nous avons poursuivi la diffusion de nos spots de prévention sur la télévision régionale Canal Alpha, et élargi les thèmes traités. Nous avons renouvelé de même nos mises en garde saisonnières, par voies d'annonces spécifiques dans les principaux journaux du canton, sur les dangers des feux d'artifice à l'occasion du Premier Août et ceux des bougies et autres décorations incandescentes à l'occasion des fêtes de fin d'année. Avec, cette année, un message particulier relatif au danger présenté par des bougies décorées au moyen d'images en papier, vendues au profit d'une association, et qui ont dû être retirées du marché.

Notre site internet a été graphiquement rafraîchi, sa nouvelle ligne s'accompagnant aussi d'une meilleure lisibilité et d'une plus grande simplicité. Nous nous efforçons aussi de le rendre toujours plus pratique et convivial, en l'enrichissant périodiquement d'informations actualisées et de services utiles tels que des documents de référence et autres formules à télécharger (> [www.ecap-ne.ch](http://www.ecap-ne.ch)).

Enfin nous avons réédité, en optimisant leur format et leur présentation, les panneaux d'instructions à suivre en cas d'incendie, que nous mettons à disposition des hôtels, établissements hospitaliers, homes et entreprises.

Deux petites publications pratiques ont également été éditées, celles-ci en collaboration avec d'autres établissements: d'une part un fascicule d'information relatif aux extincteurs portatifs et postes incendies, coédité

avec l'ECA-Jura; d'autre part un fascicule résumant les exigences en matière de prévention incendie imposées aux petits garages et couverts pour véhicules à moteur, ainsi qu'à d'autres petits bâtiments annexes, s'agissant des résistances au feu des matériaux et des distances de sécurité, un document coproduit par les quatre ECA romands (NE, JU, FR, VD) et les services de la sécurité civile des deux cantons romands dépourvus d'ECA: GE et VS.

#### «Ecoles du feu»

Tout le monde devrait savoir utiliser, sur son lieu de travail, un extincteur au même titre que d'autres équipements: c'est l'objectif des «écoles du feu» subventionnées par l'ECAP. Ces cours d'instruction et d'entraînement à la manipulation d'extincteurs sur des feux réels sont organisés par des entreprises, des hôpitaux, des homes, etc. à l'intention de leur personnel. En 2007, ils ont évolué de manière réjouissante, puisqu'on a pu en subventionner plus du double, soit 59 contre 27 en 2006.

#### Campagne «bâtiments élevés»

En 2007, nous avons poursuivi notre campagne de promotion en vue de l'assainissement des bâtiments élevés de construction relativement ancienne, sur le plan de la sécurité incendie. Il s'agit de faire comprendre le danger (illustré notamment par un sinistre à Neuchâtel en 2005 et bien d'autres cas à l'étranger) de propagation dans toute la cage d'escalier du bâtiment des fumées d'un feu localisé initialement dans un appartement ou provenant d'un local commun (cave, technique, etc.). Or ce danger peut être efficacement écarté par la mise en suppression de la cage d'escalier, qui permet de confiner la fumée à sa source. L'ECAP assortit ses recommandations d'une subvention extraordinaire de 35% sur les installations techniques nécessaires. A ce jour, pratiquement tous les propriétaires de bâtiments répondant aux critères (plus de 8 étages ou plus de 22 m) ont été contactés. Une petite demi-douzaine de bâtiments ont ainsi pu être équipés. C'est toutefois un résultat insuffisant, et nous allons

poursuivre nos efforts pour l'améliorer. A noter que si Neuchâtel a fait œuvre de pionnier dans ce domaine, les cantons voisins de Berne et de Vaud notamment envisagent de suivre la même voie.

### **L'ECAPi: un outil d'information et de formation à promouvoir**

L'ECAPi, le centre d'information de l'ECAP, a dispensé en 2007 ses informations et conseils à plusieurs centaines de visiteurs, parmi lesquels les commissions de police du feu et les sapeurs-pompiers de différentes communes du canton, l'école du feu de l'Institut de sécurité, plusieurs classes d'apprentis des divers métiers du bâtiment en formation au CPMB de Colombier ou au CPLN, ainsi que de nombreux artisans. Il a même accueilli un commandant de pompiers venu du Chili! A côté de cette fréquentation professionnelle et usuelle, les collaborateurs d'une importante entreprise horlogère biennoise ou un groupe de visiteuses du Club Soroptimiste, par exemple, témoignaient de l'intérêt qu'il peut présenter pour un public très divers. Ouvert à tout un chacun, individuellement ou en groupe, accessible, accueillant, l'ECAPi reste pourtant assez méconnu et a donc encore un important potentiel de développement. Il demeure en effet le seul lieu loin à la ronde où professionnels et simples particuliers peuvent s'informer librement, objectivement et sans contrainte commerciale, auprès de spécialistes, de tout ce qui touche à la protection des bâtiments contre l'incendie. C'est aussi un lieu idéal de formation et d'information dans ce domaine pour apprentis, étudiants, groupements professionnels intéressés. Notre volonté est donc de tirer toujours mieux parti de cet outil informatif et didactique bien intégré à l'ECAP et conforme à ses missions. Rappelons que l'ECAPi, qui jouxte la réception de l'ECAP, place de la Gare 4 à Neuchâtel, est ouvert les mercredis, jeudis et vendredis matin de 8h à 12h ou sur rendez-vous au 032 889 62 22.

## **Subsides et frais divers**

### **Prévention et lutte contre les dommages: un effort à repenser**

En 2007, l'ECAP a investi 7,36 Mfr dans les mesures de prévention et de défense incendie, soit 86,9% des quelque 8,5 Mfr attribués à ce titre, le solde représentant les contributions des assureurs privés et les revenus financiers. Cet investissement se compose de 6,64 Mfr de subsides et subventions et 1,82 Mfr de charges salariales et directes. Sa réduction de 9,6% (2006: 8,14 Mfr) ne résulte pas de notre volonté. Les investissements consacrés à la lutte contre les dommages, notamment par une importante participation aux charges des sapeurs-pompiers, n'ont d'ailleurs pas diminué, au contraire. Ce sont les subventions en faveur des mesures constructives et techniques volontaires (cloisonnements coupe-feu, paratonnerres, installations de détection, d'extinction, d'éclairage, etc) destinées à améliorer la sécurité feu des bâtiments qui ont chuté de moitié. Faute de sollicitations de la part des intéressés! Nous n'avons ainsi traité que 90 dossiers au lieu de 162, pour 0,73 Mfr de subventions, contre 1,42 Mfr en 2006. Il est vrai que de plus en plus de mesures de ce type deviennent obligatoires, donc perdent le droit à la subvention. Nous avons entamé une réflexion pour éviter que la sécurité des bâtiments pâtisse d'un manque de motivation à l'améliorer.

(>Tableaux p. 35-37)

### **Transmissions d'alarmes**

Le nombre de bâtiments raccordés à la centrale de transmission des alarmes (CTA, n° 118) était de 731 à fin 2007 contre 760 un an plus tôt. Cette régression contredit une tendance générale au développement d'une telle forme de prévention efficace. Elle s'explique simplement par l'évolution du parc immobilier industriel et commercial: regroupements d'installations, réaffectation en lofts d'anciennes usines, etc.

(>Tableaux p. 34)

### Corps de sapeurs-pompiers

L'efficacité de la lutte contre le feu est, on le sait, l'objet de la plus grande attention de l'ECAP, qui consacre la majeure partie de ses dépenses en matière de prévention aux sapeurs-pompiers, à leur formation et à leurs équipements, soit sous forme d'octroi direct de subsides, soit par l'intermédiaire de la contribution de l'Etablissement au Fonds cantonal des sapeurs-pompiers. Cette dernière finance essentiellement les cours de formation et le matériel, ainsi que l'habillement de l'ensemble des corps de SP. Les subsides directs concernent principalement le financement des véhicules et de l'instruction des centres de secours ainsi que des constructions.

Les mutations majeures de l'organisation de la défense incendie intervenues ces vingt dernières années, se poursuivent. En particulier le mouvement de regroupement des corps communaux, ainsi que la réduction spectaculaire des effectifs.

En 2007, c'est ainsi deux nouveaux regroupements qui sont intervenus, avec la fusion – anticipant celle des communes concernées – de l'ensemble des corps SP du Val-de-Travers et celle des CS de Bôle et de Colombier. En un an, on est donc passé de 29 à 19 corps de SP. Quant aux effectifs, ils ne totalisent plus au début de 2007 que 1410 personnes (dont, désormais, 89 femmes...), contre 1511 un an auparavant... et plus de 4 000 il y a vingt ans. Sur ce total, on compte 96 pompiers professionnels: les 52 du SIS de Neuchâtel et les 44 du SIS des Montagnes.

Autant l'ECAP a encouragé les aspects positifs de cette rationalisation de la défense incendie, autant il se préoccupe aussi d'en maîtriser les aspects plus délicats, en particulier le maintien d'effectifs suffisants de sapeurs-pompiers de proximité, bien formés et bien équipés. Après avoir, en collaboration avec le service cantonal de la sécurité civile et militaire, mandaté une importante étude globale de l'expert préventionniste Armand Gremaud sur le phénomène et ses implica-

tions multiples, il veille maintenant à assurer l'application des conclusions techniques et financières auxquelles elle a abouti. Un système d'évaluation objective des besoins en effectifs et en dotation matérielle des corps regroupés de sapeurs-pompiers établi par l'expert, fondé sur la législation et les prescriptions fédérales mais aussi sur une série de critères statistiques, techniques, économiques, géographiques, pratiques, est maintenant à disposition pour servir de base à diverses mesures pratiques. En particulier, l'ECAP va assurer le financement initial d'une quinzaine de véhicules 4x4 destinés aux corps regroupés des secteurs du Bas-Lac, de la Béroche, du Val-de-Ruz, du Val-de-Travers et des vallées de La Sagne et de La Brévine. Ces véhicules, de type unifié, équipés selon un cahier des charges précis, vont remplacer le recours à des véhicules privés pour assurer les interventions dans des zones désormais plus étendues et souvent difficiles d'accès. Une partie de l'acquisition sera subventionnée par l'ECAP selon un taux variant de 50 à 90% en fonction du nombre d'habitants concernés, la contribution restant à charge des regroupements pouvant être remboursée en trois annuités.

Au niveau des commandements, les mutations suivantes sont à relever:

- Le regroupement du Val-de-Travers voit le maj. Jean-Blaise Curtit, jusqu'ici commandant du CS Couvet-Boveresse, prendre la tête du nouveau CS Val-de-Travers, tandis que le cap. Patrick Piaget, de La Côte-aux-Fées, assurera le commandement du nouveau CSP Val-de-Travers.
- Au CS Littoral-Ouest, le cap. Pascal Chapuisod, de Boudry, remplace le cap. Boris Baudat, tandis que le nouveau regroupement Bôle-Colombier est confié au cap. Bernard Moeckli, de Colombier.

La situation se présente dès lors globalement selon la liste de la page suivante.

**Service d'incendie et de secours (SIS)  
Neuchâtel et Littoral Centre (Neuchâtel, Peseux,  
Corcelles-Cormondrèche, Auvernier):**

M. Frédéric Muhlheim

**CSP Bas-Lac (Marin-Epagnier, Thielle-Wavre,  
Hauterive, Saint-Blaise, Enges):** cap. Alain Stoller

**CSP Entre-deux-Lacs (Le Landeron, Cornaux, Cressier,  
Lignières):** maj. Sébastien Domon

**Centre de secours Littoral-ouest (Cortailod)**

maj. Jean-Claude Bonvin

**SF du Vignoble (Bevaix, Boudry, Cortailod):**

cap. Pascal Chapuisod

**CSP Bôle-Colombier:** cap. Bernard Moeckli

**CSP Rochefort:** cap. Pierre-André Lambercier

**CSP Brot-Dessous:** cap. Miguel Moreno

**CSP La Béroche (St-Aubin/Sauges, Vaumarcus,  
Gorgier/Chez-Le-Bart):** plt. Grégory Loertscher

**CSP Fresens:** cap. Jean-Marc Zwahlen

**CSP Montalchez:** cap. Yves Vuillermet

**Centre de secours Val-de-Travers (Couvét)**

maj. Jean-Blaise Curtit

**CSP Val-de-Travers (Les Bayards, Boveresse, Buttes,  
La Côte-aux-Fées, Couvét, Fleurier, Môtiers, Noiraigue,  
St-Sulpice, Travers, Les Verrières):** cap. Patrick Piaget

**Centre de secours Val-de-Ruz (Fontainemelon)**

maj. Patrick Vuilleumier

**CSP Val-de-Ruz Nord (Cernier, Les Hauts-Geneveys,  
Fontainemelon, Fontaines, Chézard-St-Martin):**

cap. Olivier Happersberger

**CSP Val-de-Ruz Est (Dombresson, Le Pâquier, Villiers):**

cap. Patrice Huguenin

**CSP Savagnier, Engollon, Fenin-Vilars-Saules:**

cap. Laurent Rysler

**CSP Val-de-Ruz Ouest (Montmollin, Boudevilliers,  
Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Valangin):**

cap. Eric Dubied

**Service d'incendie et de secours des  
Montagnes neuchâteloises (SIS)**

**(La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets):**

maj. Jean-Michel Mollier

**CSP Vallée de La Brévine (La Chaux-du-Milieu,  
La Brévine, Le Cerneux-Péquignot):** cap. Frédéric  
Simon-Vermot

**CSP Les Marais (Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel,  
La Sagne):** cap. Yvan Gonin

**CSP Les Planchettes:** cap. Christophe Calame

### 🚩 Ramoneurs

Durant l'année 2007, la commission technique des maîtres ramoneurs et l'ECAP se sont rencontrés à une seule reprise. La difficulté du contrôle des conduits de fumée en cours de construction a été le principal sujet abordé. En effet, le maître ramoneur n'est pas contacté suffisamment tôt pour un contrôle de l'installation.

C'est l'occasion de rappeler que l'installateur a l'obligation légale de demander au maître ramoneur de procéder au contrôle de conformité des conduits de fumée lorsque ces derniers sont encore visibles. Une attestation de conformité est ensuite adressée à l'autorité communale par le maître ramoneur.

La liste des maîtres ramoneurs exerçant leur profession dans notre canton s'établissait comme suit au 31 décembre 2007.

**Neuchâtel Est + Chaumont:** Obrist André, Neuchâtel

**Neuchâtel Ouest:** Fleury Vincent, Neuchâtel

**District de Neuchâtel:** Schwab René, Cornaux

**Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Auvonnier, Boudry,**

**Bevaix, La Fruitière de Bevaix, Champ-du-Moulin,**

**Rochefort, Brot-Dessous, Vaumarcus, Vernéaz, Brot-**

**Plamboz:** Villommet Daniel, Peseux

**Colombier, Bôle, Cortaillod, Gorgier/Chez-le-Bart, Saint-**

**Aubin/Sauges, Fresens, Montalchez:**

Fallet Eric, Colombier

**Communes du Val-de-Ruz:** Lovis Didier, Chézard

**Communes du Val-de-Travers et La Brévine:**

Struchen Gérald, Fleurier

**Le Locle, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot,**

**La Chaux-du-Milieu:** Banderet Claude-Alain, Le Locle

**La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, La Sagne, Les**

**Ponts-de-Martel, Les Petits-Ponts, Martel-Dernier:**

Stuedler Jacques, La Chaux-de-Fonds.

### 🚩 Réseau national

#### Assurance contre les tremblements de terre: pas avant 2010

Le projet d'introduire une assurance tremblements de terre couvrant l'ensemble de la Suisse progresse. Il est conduit en commun par l'Association Suisse d'Assurances ASA et l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI, et élaboré en collaboration avec l'Office fédéral des assurances privées OFAP. Les travaux effectués ont montré qu'une telle assurance est techniquement réalisable. Pour l'heure, c'est l'élaboration des bases légales nécessaires qui est à l'ordre du jour. Il faut maintenant que les procédures législatives soient engagées tant au niveau fédéral pour les assureurs privés qu'au niveau des cantons pour les établissements d'assurance cantonaux. Les contraintes pratiques qu'impliquent ces procédures ainsi que les processus politiques destinés à sensibiliser l'opinion publique vont prendre davantage de temps que prévu. La date du 1.1.2009 initialement envisagée pour l'introduction de cette assurance n'est guère réaliste et se trouve reportée au 1.1.2010.

Il faut savoir en effet que la Suisse est aussi exposée à des tremblements de terre de haute gravité, même s'ils sont rares. Ce type de danger naturel présente un potentiel destructeur extrême. Seule une protection d'assurance appropriée permettrait, en cas de séisme, de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires pour les travaux de reconstruction. Or, les risques sont loin d'être couverts, car en Suisse la plupart des bâtiments ne sont pas assurés contre les dommages dus aux tremblements de terre. L'intention est d'intégrer l'assurance tremblements de terre en tant que garantie supplémentaire dans l'actuelle assurance contre les dommages dus à des événements naturels. Une assurance contre les tremblements de terre s'étendant à l'ensemble du pays est nettement plus avantageuse que l'assurance facultative individuelle contre les tremblements de terre pratiquée jusqu'ici.

## Prévention des dommages naturels: un guide de la responsabilité individuelle

Face à l'évolution du risque «éléments naturels», tous les organes responsables se préoccupent aujourd'hui de renforcer les mesures de prévention en la matière. Dans ce domaine, il doit souvent s'agir de mesures collectives de grande ampleur, à la mesure de celle des phénomènes. Mais en dehors même de «catastrophes naturelles» à proprement parler, tous nos bâtiments sont quotidiennement malmenés par les éléments naturels. Vent, grêle, neige soumettent toitures, façades, stores et autres parties des immeubles à des contraintes multiples et souvent violentes. Souvent méconnues aussi, notamment par le caractère «sournois» et les effets destructeurs qu'elles peuvent présenter! Or, à ce niveau, le risque «éléments naturels» relève de la responsabilité individuelle plus que collective! Promoteurs, constructeurs, propriétaires et utilisateurs de bâtiments doivent mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection qui peuvent raisonnablement être prises à leur niveau pour éviter au maximum de tels dommages. Cette responsabilité prend aujourd'hui une importance encore accrue par l'évolution climatique de ces dernières décennies, qui a sensiblement augmenté l'intensité des phénomènes météorologiques et la gravité de leurs effets sur les bâtiments.

Tenant compte de cette évolution ainsi que des dernières connaissances techniques et normes en la matière, et conformément à leur mandat légal, les Etablissements cantonaux d'assurance viennent d'élaborer un guide pratique destiné à faciliter aux intéressés l'exercice de leur responsabilité. Cette publication de 150 pages, intitulée **Recommandations - Protection des objets contre les dangers naturels météorologiques**, explique les risques encourus et les mesures à prendre pour en préserver au mieux les bâtiments: implantation, structure porteuse, matériaux, fixation des éléments, dimensionnement, évacuation des eaux, etc. Destinée aux autorités, maîtres d'ouvrage, concepteurs, architectes, ingénieurs et autres professionnels de la construction, elle est disponible auprès de l'AEAI à Berne.

> [www.kgvonline.ch](http://www.kgvonline.ch)



### Structures et collaborateurs

#### Conseil d'administration

La composition du conseil n'a pas connu de modification et se présentait donc ainsi au 31.12.2007:

Président: Fernand Cuche, conseiller d'Etat, Lignières.  
Membres: Daniel Bürki, consultant, Auvernier; Pierre Godet, ancien directeur de la BCN, Neuchâtel; Pierre Hirschy, ancien conseiller d'Etat, La Sagne; Francis Monnier, agriculteur, Dombresson; Florence Perrin-Marti, conseillère communale, Le Locle; Pascal Stirnemann, ingénieur, Môtiers.

#### Organisation interne et fonctionnement de l'ECAP

Parmi les collaborateurs de l'ECAP, deux seules mutations à signaler. Le début de l'année a marqué l'entrée en fonction, chez les gestionnaires de dossiers, de Mme Brigitte Louis en remplacement de Mme Angélique Rufini-Milea. Par ailleurs, une seconde apprentie employée de commerce, Jessica Bargiela, a commencé sa formation, sous la responsabilité de Mme Doris Ronsse.

Le 1<sup>er</sup> octobre, notre expert cantonal des bâtiments, M. Pierre-Alain Kunz, a franchi le cap de ses 25 ans de service, toujours animé de la même rigueur professionnelle et de la même passion pour une fonction vécue comme une vocation et dans laquelle il a contribué de manière importante, avec ses collègues, à faire progresser la prévention, tant sur le plan cantonal qu'intercantonal.

Chez les experts d'arrondissement, la féminisation a gagné du terrain avec l'arrivée de Mmes Chantal Prémat-Allanfranchini et Véronique Rebstein, toutes deux architectes. La première remplace M. Pierre Denis pour les districts du Littoral, la seconde renforce l'effectif de celui de La Chaux-de-Fonds. L'équipe des experts, temporairement réduite à 18, se compose ainsi à nouveau de 19 personnes.

L'organisation de l'ECAP se présente ainsi au 31.12.2007:

#### Direction et administration

Directeur: Laurent Memminger.

Assistante de direction: Doris Ronsse.

Secrétaire-réceptionniste: Ruth Desaulles.

Secrétaires: Maryse Lebas, Isabelle Loconte.

Correspondant informatique: Daniel Guyot.

Gestionnaires de dossiers: Dominique-Jean Bärtschi, Catherine Fehlmann, Daisy Hartmann, Mickaël Leuba, Brigitte Louis.

Gestionnaire des sinistres incendies: Pierre-André Currit.

Chef comptable: Stéphane Aellen

Comptable: Eric Jean-Richard.

Aides-comptables: Marie-Christine Bréant, Angelica Palmieri.

Apprenties de commerce: Gaëlle Galley (3<sup>e</sup>), Jessica Bargiela (1<sup>e</sup>).

#### Expertise des bâtiments et police du feu

Expert cantonal: Pierre-Alain Kunz.

Experts: Claude Broggi, Claude Bühler, Pierre-Yves Egli, Jean-François Rumley, Olivier Schuppisser, Raymond Vautravers.

#### Organe de contrôle

Cabinet d'audit Leitenberg & Associés

#### Experts de districts

**Neuchâtel et Boudry:** Olivier de Bosset, architecte, Neuchâtel; Fabienne Denoréaz Paul, architecte, Neuchâtel; Frédy Flury, dessinateur-architecte, Neuchâtel; Marcel Longhi, dessinateur-architecte, Neuchâtel; Chantal Prémat-Allanfranchini, architecte, Neuchâtel; Claude Rufini, dessinateur-architecte, Bôle; Bertrand Sigg, architecte, Saint-Aubin; Josef Waser, architecte, Corcelles-Cormondrèche.

**Val-de-Ruz et Val-de-Travers:** Roger-Claude Choffat, architecte, Fleurier; Paul Nagel, architecte, Les Hauts-Geneveys; Jean-Luc Pieren, technicien du bâtiment,

Les Hauts-Geneveys; Pascal Tharin, architecte, Cernier; Daniel Vuilleumier, dessinateur-architecte, Fleurier.

**La Chaux-de-Fonds et Le Locle:** France Christen Verdon, architecte, La Chaux-de-Fonds; Pierre Gaudenzi, dessinateur-architecte, La Chaux-de-Fonds; Bernard Klaye, architecte, Le Locle; Jean-Marie Meroni, ingénieur civil, Le Locle; Michel Mora, architecte, La Brévine; Véronique Rebstein, architecte, La Chaux-de-Fonds.

## Camerimo

Une partie des fonds qui garantissent la solidité financière de l'ECAP est investie dans l'acquisition d'objets immobiliers, essentiellement situés dans le canton. Cette part des activités de l'ECAP est menée à travers la société immobilière CAMERIMO SA, dont il détient l'intégralité du capital.

Notre politique de répartition des risques financiers nous conduit à limiter nos placements dans l'immobilier à un maximum de 20% (ou 25% en prenant en compte les fonds de placements immobiliers).

Au 31 décembre 2007, nos investissements directs dans l'immobilier représentent environ 14,16% de l'ensemble des placements financiers. La valeur comptable des bâtiments gérés par Camerimo s'élève à 26,87 millions de francs. Il s'agit des bâtiments suivants:

Place Pury 3 à Neuchâtel

Rues des Beaux-Arts 13 / Pourtalès 13 à Neuchâtel

Faubourg du Lac 2 à Neuchâtel

Faubourg de l'Hôpital 65 à Neuchâtel (copropriété)

Place de la Gare 4 à Neuchâtel

Rue Pourtalès 2 à Neuchâtel

Rue de l'Arc-en-Ciel 16 à La Chaux-de-Fonds

Esplanade à La Chaux-de-Fonds (copropriété)

Rue de la Promenade 11 à Fontainemelon

Maison Rousseau à Môtiers.

Ce parc a été réduit d'une unité; nous avons en effet vendu au printemps 2007 le bâtiment rue du Centre 14 à Fontainemelon, qui abritait naguère notre centre de prévention L'Epicentre (aujourd'hui devenu l'ECAPi et intégré à notre siège de Neuchâtel).

Comme l'année précédente, l'ECAP a renoncé en 2007 à la rétribution de son prêt à Camerimo SA de manière à permettre à la société d'effectuer les amortissements extraordinaires liés aux travaux d'entretien qui ont été accomplis durant ces dernières années.

### 🚩 Résultats financiers

Sur le plan financier, 2007 boucle par un résultat satisfaisant, puisque nos comptes enregistrent un excédent de plus de 7 millions avant provisions.

Il s'explique principalement par des revenus d'exploitation supérieurs (de l'ordre de 0,8 Mfr), découlant notamment de l'augmentation des valeurs assurées, ainsi que par une diminution du même ordre de nos charges au titre des subventions de mesures volontaires de prévention.

Moins favorable tout de même que celui de l'an dernier (environ 13 Mfr), ce résultat a été altéré notamment par l'augmentation de la charge des sinistres, atténuée cependant par la réduction de notre contribution de 1,62 Mfr à la CIREN, Communauté Intercantonale pour les Risques Eléments Naturels, en raison d'une révision à la baisse des sinistres 2005.

Autre facteur négatif de l'exercice: le rendement de nos placements financiers, qui avait dépassé les 9 Mfr en 2006, est tombé à un peu plus d'un million. C'est pourtant un résultat encore positif au regard des aléas de fin d'année subis par les marchés financiers; on le doit à une politique de placements qui privilégie la sécurité plutôt que le rendement. Le constat est valable aussi pour notre société immobilière Camerimo SA, dont l'entier du capital est détenu par l'ECAP et qui représente le volet placements immobiliers. Une nouvelle fois, nous avons préféré renoncer à y prélever les intérêts de notre prêt afin de favoriser plutôt ses efforts d'amortissements.

Ce résultat nous a cependant permis d'adapter nos réserves à l'augmentation de la valeur assurée totale des bâtiments du canton, qui s'est située à quelque 800 millions, soit environ +2%. Etoffé dans la même proportion, notre fonds de réserve a franchi le cap des 100 Mfr pour s'établir à 101 511 600 fr. Ainsi le taux de

réserves par rapport au capital assuré reste stabilisé à 2,343%. Diverses autres attributions aux provisions, notamment pour la prévention des dommages, ont pu être effectuées.

Les comptes de l'exercice de l'ECAP et de Camerimo SA ont été vérifiés par le Cabinet d'audit Leitenberg & Associés SA qui, en conclusion de ses rapports, en atteste l'exactitude (voir le document ci-contre). Ils ont été acceptés par la Chambre d'assurance immobilière et l'assemblée générale de Camerimo SA en date du 14 avril 2007.

Fernand Cuche,  
Président de la Chambre d'assurance immobilière et  
de Camerimo SA

Laurent Memminger,  
Directeur de l'ECAP et secrétaire de Camerimo SA

## Rapport de révision

**RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE  
A LA CHAMBRE D'ASSURANCE IMMOBILIÈRE DE  
L'ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE ET DE PRÉVENTION  
NEUCHÂTEL**

Conformément à l'art. 10 de la Loi sur la prévention et l'assurance des bâtiments (LAB) du 29 avril 2003 et à l'art. 6 de son règlement d'exécution du 1<sup>er</sup> décembre 2003, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la chambre d'assurance immobilière et à la Direction alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la prévention et l'assurance des bâtiments.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Neuchâtel, le 14 avril 2008

**CABINET D'AUDIT LEITENBERG & ASSOCIÉS SA**

  
 Jacques Rais  
 Expert-comptable diplômé  
 Responsable du mandat

  
 Jacques Leitenberg  
 Expert-comptable diplômé

## 🚩 Bâtiments assurés par catégorie

### a) Nombre de bâtiments par classe d'assurance

	A	%	B	%	C	%	D	%	Totaux	Variation (nb)
Massif	23 850	73	5 208	61	1 263	26	35	45	30 356	-364
Non massif	2 560	8	1 322	16	1 416	30	26	33	5 324	+264
Mixte	2 605	8	1 288	15	1 926	40	9	12	5 828	-9
Massif solivage	3 350	1	578	7	138	3	6		4 072	+389
Provisoire	330	1	75	1	39	1	2		446	+44
<b>Nombre</b>	<b>32 695</b>	<b>100</b>	<b>8 471</b>	<b>100</b>	<b>4 782</b>	<b>100</b>	<b>78</b>	<b>90</b>	<b>46 026</b>	<b>324</b>

A noter que la classe d'assurance de 79 bâtiments n'est pas encore définie (46 105 bâtiments au total)

### b) Valeur assurée par classe d'assurance

	A	Fr.	%	B	Fr.	%	C	Fr.	%	D	Fr.	%	Totaux	Fr.
Massif	19 505	109 801	75	10 488	161 570	79	1 768	485 034	46	37 810	822	59	31 799	567 227
Non massif	320	541 950	1	271	131 553	2	363	877 698	9	7 696	651	12	963	247 853
Mixte	1 358	938 919	5	905	614 068	7	1 337	909 276	35	10 255	770	16	3 612	718 033
Massif solivage	4 667	078 233	18	1 305	707 661	10	323	659 500	8	8 020	000	13	6 304	465 394
Provisoire	313	765 124	1	278	480 328	2	51	570 848	1	330	000	1	644	146 300
<b>Valeur assurée</b>	<b>26 165</b>	<b>434 028</b>	<b>100</b>	<b>13 249</b>	<b>095 180</b>	<b>100</b>	<b>3 845</b>	<b>502 357</b>	<b>100</b>	<b>64 113</b>	<b>243</b>	<b>100</b>	<b>43 324</b>	<b>144 807</b>

### c1) Bâtiments par usage

Usage du bâtiment	Nombre	%	Valeur assurée	Fr.	%	Variation (%)
Bâtiments administratifs et publics	1 750	3.80	5 869	643 114	13.55	1.2
Maisons d'habitation	25 546	55.41	27 678	040 241	63.89	0.9
Agriculture	4 537	9.84	2 208	904 781	5.10	-1.9
Trafic et transports	7 337	15.91	1 257	603 251	2.90	0.9
Commerces	1 010	2.19	1 618	183 848	3.74	6.7
Industrie et artisanat	1 557	3.38	4 042	028 972	9.33	-2.3
Hôtellerie, hébergement, restauration et divertissement	193	0.42	476	777 678	1.10	0.5
Petits bâtiments et dépendances	4 175	9.06	172	962 922	0.40	1.5
<b>Totaux</b>	<b>46 105</b>	<b>100.00</b>	<b>43 324</b>	<b>144 807</b>	<b>100.00</b>	

## c2] Détail des bâtiments par usage

Codes	Usage des bâtiments	Nombre	Valeur assurée	Fr.
10	Bâtiments de bureaux et de service	250	1 171 870 627	
11	Bâtiments scolaires	279	1 822 755 406	
12	Bâtiments ecclésiastiques	220	495 178 377	
13	Hôpitaux, maisons de soins, établissements divers	197	1 204 706 794	
15	Bâtiments militaires	18	106 631 000	
16	Bâtiments consacrés aux arts, à la culture et aux sports	465	885 576 339	
19	Autres bâtiments publics	321	182 924 568	
20	Habitations	22 094	21 361 188 671	
29	Habitations avec industrie et/ou commerces	3 452	6 316 851 569	
30	Bâtiments agricoles habités (fermes) ou assimilés	1 495	1 547 379 897	
39	Autres bâtiments agricoles	3 042	661 524 884	
40	Bâtiments destinés à la circulation, au trafic et aux transports	7 337	1 257 603 250	
50	Magasins, commerces	237	1 228 152 892	
51	Dépôts, entrepôts	773	390 030 954	
60	Carrières, mines, extractions de matériaux et minerais, travail de la pierre et de la terre	54	105 821 615	
62	Industrie du bâtiment (sans bois et construction métallique)	190	182 899 303	
63	Produits alimentaires et de consommation	70	386 697 322	
64	Industrie textile, du vêtement et du cuir	7	17 005 631	
66	Travail du bois	182	140 384 428	
67	Industrie du papier, arts graphiques	28	107 843 440	
70	Industrie des matières synthétiques	25	43 068 497	
71	Industrie chimique	32	223 938 935	
72	Industrie de la métallurgie et des machines	282	1 198 645 501	
74	Horlogerie, mécanique de précision	164	849 769 159	
75	Industrie électronique	11	54 767 900	
76	Approvisionnement et élimination	479	464 657 487	
79	Bâtiments à multi-usages	33	266 529 750	
80	Hôtellerie	83	305 327 865	
81	Restauration	103	159 399 700	
82	Divertissements, jeux	7	12 050 112	
91	Petits bâtiments et dépendances	4 175	172 962 921	
	<b>Totaux</b>	<b>46 105</b>	<b>43 324 144 807</b>	

## 🚩 Bâtiments assurés par districts

### a) District de Neuchâtel



Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2007 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Neuchâtel	4 843	22	9 335 888 036	100 999 000
Hauterive	514	1	530 485 426	720 000
Saint-Blaise	943	4	816 969 170	30 000
Marin - Epagnier	929	12	1 141 723 494	7 370 000
Thielle - Wavre	286	5	175 036 482	747 000
Cornaux	511	6	429 366 371	3 566 000
Cressier	712	3	549 802 790	1 265 000
Enges	177	2	79 393 285	708 000
Le Landeron	1 262	9	924 168 307	2 140 400
Lignières	450	1	257 316 647	480 000
<b>Total du district</b>	<b>10 627</b>	<b>65</b>	<b>14 240 150 009</b>	<b>118 025 400</b>
Taux d'accroissement	0.62%		0.84%	

### b) District de Boudry



Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2007 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Boudry	1 283	4	1 187 371 288	17 840 000
Cortaillod	1 197	9	1 030 186 988	2 294 720
Colombier	1 410	6	1 256 996 544	5 090 000
Auvernier	560	6	415 904 894	1 879 370
Peseux	1 151	3	1 025 738 841	3 850 000
Corcelles-Cormondrèche	1 394	11	910 675 293	3 937 400
Bôle	598	3	371 518 548	397 000
Rochefort	687	6	298 569 645	1 905 000
Brot-Dessous	116	0	42 299 092	0
Bevaix	1 356	11	825 800 121	3 829 602
Gorgier	873	2	523 586 851	1 360 000
Saint-Aubin - Sauges	815	6	570 640 699	2 738 136
Fresens	124	1	52 745 624	250 000
Montalchez	176	2	63 481 181	402 000
Vaumarcus	164	2	87 675 918	799 740
<b>Total du district</b>	<b>11 904</b>	<b>72</b>	<b>8 663 191 527</b>	<b>46 572 968</b>
Taux d'accroissement	0.61%		0.54%	

## c) District du Val-de-Travers



Commune	Nombre total de bâtiments		Valeur assurée totale au 31.12.2007 Fr.	
	Bâtiments nouveaux		Valeur assurée bâtiments nouveaux	Fr.
Môtiers	396	4	267 456 171	348 000
Couvet	1 020	7	795 654 043	632 960
Travers	648	3	331 560 935	160 000
Noiraigue	249	0	123 955 242	0
Boveresse	261	3	115 371 284	9 664 000
Fleurier	1 073	2	865 568 269	640 000
Buttes	415	1	191 556 356	60 000
La Côte-aux-Fées	308	0	179 123 330	0
Saint-Sulpice	344	0	172 368 007	0
Les Verrières	447	2	262 347 394	1 986 600
Les Bayards	301	2	139 183 735	1 285 000
<b>Total du district</b>	<b>5 462</b>	<b>24</b>	<b>3 444 144 768</b>	<b>14 776 560</b>
<b>Taux d'accroissement</b>	<b>0.44%</b>		<b>0.43%</b>	

## d) District du Val-de-Ruz



Commune	Nombre total de bâtiments		Valeur assurée totale au 31.12.2007 Fr.	
	Bâtiments nouveaux		Valeur assurée bâtiments nouveaux	Fr.
Cernier	615	7	498 070 043	3 564 380
Chézard - Saint-Martin	720	13	388 030 226	7 435 200
Dombresson	540	2	348 888 300	1 730 000
Villiers	198	4	103 273 946	540 000
Le Pâquier	153	0	80 092 605	0
Savagnier	514	6	249 265 890	1 358 000
Fenin - Vilars - Saules	346	1	186 731 682	0
Fontaines	469	8	252 641 669	2 138 600
Engollon	57	0	42 292 944	0
Fontainemelon	406	4	322 610 178	2 947 000
Les Hauts-Geneveys	409	9	237 481 539	2 582 000
Boudevilliers	347	7	237 919 150	2 598 100
Valangin	175	0	122 968 868	0
Coffrane	268	4	142 158 755	1 097 100
Les Geneveys-sur-Coffrane	440	3	350 317 535	696 000
Montmollin	236	1	118 627 273	40 000
<b>Total du district</b>	<b>5 893</b>	<b>69</b>	<b>3 681 370 604</b>	<b>26 726 380</b>
<b>Taux d'accroissement</b>	<b>1.18%</b>		<b>0.73%</b>	

e) District du Locle



Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2007 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Le Locle	2 572	13	2 678 819 236	4 542 000
Les Brenets	591	11	329 301 239	1 529 000
Le Cerneux-Péquignot	210	1	106 535 698	20 000
La Brévine	499	2	275 076 665	254 000
La Chaux-du-Milieu	298	4	156 700 239	1 159 000
Les Ponts-de-Martel	613	1	363 645 047	486 600
Brot - Plamboz	273	1	107 731 010	10 000
<b>Total du district</b>	<b>5 056</b>	<b>33</b>	<b>4 017 809 135</b>	<b>8 000 600</b>
<b>Taux d'accroissement</b>	<b>0.66%</b>			<b>0.20%</b>

f) District de La Chaux-de-Fonds



Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2007 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
La Chaux-de-Fonds	6 452	16	8 884 575 771	13 903 400
Les Planchettes	191	1	87 583 197	231 000
La Sagne	520	4	305 319 796	847 000
<b>Total du district</b>	<b>7 163</b>	<b>21</b>	<b>9 277 478 764</b>	<b>14 981 400</b>
<b>Taux d'accroissement</b>		<b>0.29%</b>		<b>0.16%</b>

g) Récapitulation



District	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2007 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Neuchâtel	10 627	65	14 240 150 009	118 025 400
Boudry	11 904	72	8 663 191 527	46 572 968
Val-de-Travers	5 462	24	3 444 144 768	14 776 560
Val-de-Ruz	5 893	69	3 681 370 604	26 726 380
Le Locle	5 056	33	4 017 809 135	8 000 600
La Chaux-de-Fonds	7 163	21	9 277 478 764	14 981 400
<b>Total du canton</b>	<b>46 105</b>	<b>284</b>	<b>43 324 144 807</b>	<b>229 083 308</b>
<b>Taux d'accroissement</b>		<b>0.62%</b>		<b>0.53%</b>

NB: 181 bâtiments ont fait l'objet d'une démolition ou d'une réunion avec d'autres objets

## 🚩 Sinistres incendie

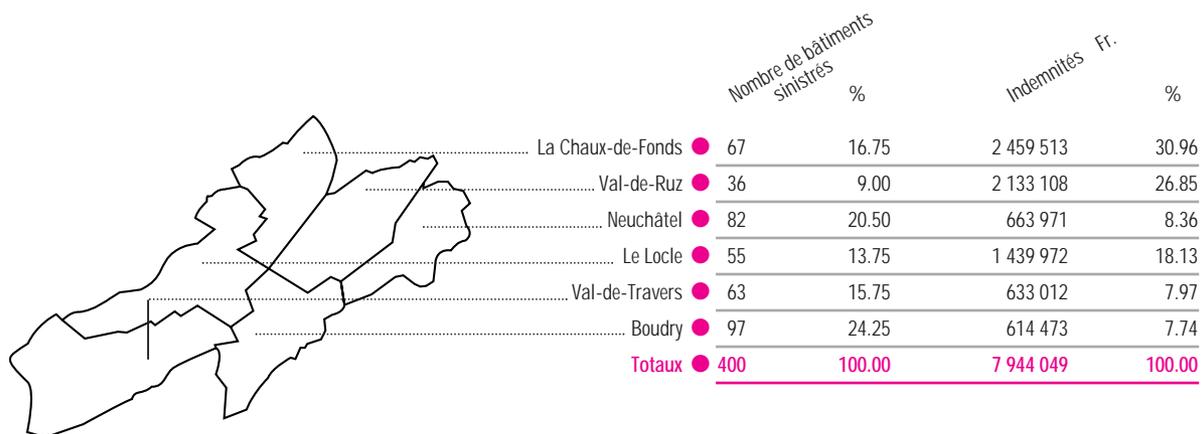
### a) Les plus grands sinistres causés par le feu en 2007

Date du sinistre	Commune	Cause du sinistre	Affectation du bâtiment
08/01/07	La Chaux-de-Fonds	Appareils défectueux	Industrie
26/01/07	Noiraigue	Appareils défectueux	Maison d'habitation
27/01/07*	Savagnier*	Installation de chauffage*	Maison d'habitation av. entrepr. artisanale*
27/01/07*	Savagnier*	Installation de chauffage*	Maison d'habitation*
03/08/07	La Chaux-de-Fonds	Par un tiers	Maison d'habitation
01/12/07	Le Locle	Cause inconnue	Maison d'habitation av. partie commerciale
22/12/07	Dombresson	Bougies	Maison d'habitation
22/12/07	Le Landeron	Explosion de gaz	Maison d'habitation

\* Il s'agit en fait du même sinistre, mais qui a gravement endommagé deux propriétés mitoyennes

Ces 8 sinistres ont causé des dommages atteignant ou dépassant dans chaque cas 100 000 fr., pour un total de plus de 6 millions de francs

## b) Indemnités estimées réparties selon les districts



## c) Indemnités estimées réparties selon le montant

Montant de l'indemnité Fr.	Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
Jusqu'à Fr. 500	56	70 375 786	15 472	0.19
de Fr. 501 à Fr. 1 000	66	90 134 492	53 990	0.68
de Fr. 1 001 à Fr. 2 000	90	195 913 653	138 329	1.74
de Fr. 2 001 à Fr. 5 000	89	265 569 421	291 965	3.68
de Fr. 5 001 à Fr. 10 000	49	230 991 045	339 577	4.27
de Fr. 10 001 à Fr. 20 000	26	235 460 224	423 732	5.33
de Fr. 20 001 à Fr. 50 000	11	13 539 750	323 898	4.08
de Fr. 50 001 à Fr. 100 000	6	14 580 250	437 086	5.50
plus de Fr. 100 000	7	13 495 605	5 920 000	74.52
<b>Totaux</b>	<b>400</b>	<b>1 130 060 226</b>	<b>7 944 049</b>	<b>100.00</b>

## d] Indemnités estimées réparties selon les causes

Causes	Nombre de bâtiments sinistrés		Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	
		%			%
Installation de chauffage	32	8.00	31 199 411	1 594 659	20.07
Allumettes, cigarettes, bougies, etc...	24	6.00	101 917 250	786 404	9.90
Soudage, brasage	2	0.50	29 795 000	95 000	1.20
Feux d'artifice	1	0.25	105 000	32 000	0.40
Autres foyers déterminés	4	1.00	7 504 350	55 785	0.70
Fermentation du fourrage	1	0.25	1 270 500	20 000	0.25
Combustion spontanée (divers)	2	0.50	18 038 500	41 227	0.52
Huile de friteuse, contenu de casseroles	34	8.50	147 216 555	208 856	2.63
Explosions de gaz et de matières explosives	4	1.00	10 420 000	122 000	1.54
Court-circuit, installations et appareils électriques défectueux	54	13.50	270 343 722	2 454 393	30.90
Foudre	224	56.00	384 388 059	687 406	8.65
Malveillance, auteur connu	4	1.00	85 405 000	471 800	5.94
Malveillance, auteur inconnu	9	2.25	33 961 750	55 819	0.70
Autres causes connues	2	0.50	3 540 600	11 700	0.15
Cause inconnue	2	0.50	2 875 530	7 000	0.09
Cause encore indéterminée	1	0.25	2 079 000	1 300 000	16.36
<b>Totaux</b>	<b>400</b>	<b>100.00</b>	<b>1 130 060 226</b>	<b>7 944 049</b>	<b>100.00</b>

## e] Indemnités estimées réparties selon les mois de l'année

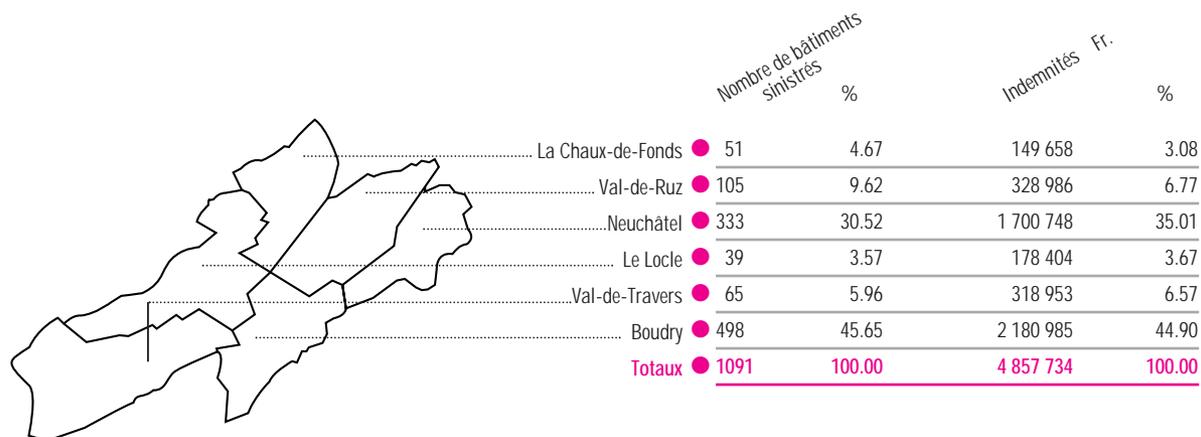
		Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
	Janvier	24	61 005 135	3 606 015	45.39
	Février	11	22 993 350	35 590	0.45
	Mars	14	107 825 630	107 220	1.35
	Avril	40	149 743 300	183 280	2.31
	Mai	42	119 511 624	263 929	3.32
	Juin	78	272 276 137	339 309	4.27
	Juillet	31	77 264 597	138 275	1.74
	Août	95	187 309 910	809 897	10.20
	Septembre	7	11 115 500	10 144	0.13
	Octobre	11	28 688 508	70 595	0.89
	Novembre	20	47 935 855	151 459	1.91
	Décembre	27	44 390 680	2 228 336	28.05
	<b>Totaux</b>	<b>400</b>	<b>1 130 060 226</b>	<b>7 944 049</b>	<b>100.00</b>

## f] Indemnités estimées réparties selon l'usage des bâtiments

Usage du bâtiment	Nombre de bâtiments sinistrés	%	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
Bâtiments administratifs à caractère public	15	3.75	181 085 125	191 345	2.41
Maisons d'habitation	303	75.75	697 921 862	5 564 473	70.05
Exploitations agricoles	41	10.25	49 793 182	119 435	1.50
Transports	9	2.25	9 128 965	55 160	0.69
Commerce	7	1.75	33 100 000	72 061	0.91
Industrie et artisanat	16	4.00	144 262 092	1 923 444	24.21
Hôtellerie	7	1.75	14 653 500	17 062	0.21
Divers bâtiments	2	0.50	115 500	1 069	0.01
<b>Totaux</b>	<b>400</b>	<b>100.00</b>	<b>1 130 060 226</b>	<b>7 944 049</b>	<b>100.00</b>

## Sinistres éléments naturels

### a) Indemnités estimées réparties selon les districts



### b) Indemnités moyennes estimées réparties par cause

Cause	Valeur moyenne du sinistre Fr.
Ouragan	3 308
Grêle	4 131
Crues, inondations	6 300
Eboulements, glissement de terrain	1 971
Glissement et poids de la neige sur les toits	1 658

## c) Indemnités estimées réparties selon les causes

Causes	Nombre de bâtiments sinistrés	%	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
Ouragan	605	55.45	1 420 094 218	2 001 509	41.20
Grêle	68	6.23	75 477 302	280 878	5.78
Inondations	405	37.12	1 053 743 500	2 551 481	52.52
Eaux de surface	2	0.18	3 946 000	5 000	0.10
Eboulements, glissement de terrain	2	0.18	8 441 000	3 941	0.08
Glissement et poids de la neige sur les toits	9	0.82	12 508 000	14 925	0.31
<b>Totaux</b>	<b>1091</b>	<b>100.00</b>	<b>2 574 210 020</b>	<b>4 857 734</b>	<b>100.00</b>

## d) Indemnités estimées réparties selon l'usage des bâtiments

Usage du bâtiment	Nombre de bâtiments sinistrés	%	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
Bâtiments administratifs à caractère public	50	4.58	346 760 392	330 742	6.81
Maisons d'habitation	758	69.48	1 239 564 431	2 773 155	57.09
Exploitations agricoles	98	8.98	81 507 623	431 226	8.88
Transports	46	4.22	75 169 054	225 755	4.65
Commerce	26	2.38	148 167 039	118 079	2.43
Industrie et artisanat	65	5.96	613 586 145	633 077	13.03
Hôtellerie	18	1.65	67 410 974	278 783	5.74
Divers bâtiments	30	2.75	2 044 361	66 917	1.38
<b>Totaux</b>	<b>1091</b>	<b>100.00</b>	<b>2 574 210 020</b>	<b>4 857 734</b>	<b>100.00</b>

## e] Indemnités estimées réparties selon les mois de l'année

		Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
	Janvier	380	906 464 346	1 450 206	29.85
	Février	23	27 322 928	34 396	0.71
	Mars	55	87 660 976	190 608	3.92
	Avril	8	5 165 499	20 743	0.43
	Mai	30	61 244 507	86 125	1.77
	Juin	95	216 036 090	462 703	9.53
	Juillet	52	44 400 748	159 793	3.29
	Août	337	973 905 367	2 189 641	45.08
	Septembre	3	10 290 000	7 672	0.16
	Octobre	1	367 500	18 000	0.37
	Novembre	9	7 690 750	17 847	0.37
	Décembre	98	233 661 308	220 000	4.53
	<b>Totaux</b>	<b>1091</b>	<b>2 574 210 020</b>	<b>4 857 734</b>	<b>100.00</b>

 Réassurance

## Décompte ECAP - Union intercantonale de réassurance UIR

	2007		2006	
	Feu	Eléments naturels	Feu	Eléments naturels
Primes payées	1 121 337	1 153 218	1 026 864	1 133 633
Prestations de l'UIR	0	3 014	89 762	-30 631
<b>Différence en faveur de l'UIR</b>	<b>1 121 337</b>	<b>1 156 232</b>	<b>1 116 626</b>	<b>1 103 002</b>

## Police du feu

### a) Inspection des bâtiments

	2007	2006
Bâtiments assurés au 31 décembre	46 104	45 791
Nombre de commissaires de police du feu dans le canton	361	351
Bâtiments inspectés - nombre	5 294	4 824
- en proportion des bâtiments assurés	11,5%	10,5%
Décisions de mise en conformité - nombre	941	1 705
- en proportion des bâtiments inspectés	17,8%	35,3%

### b) Bâtiments raccordés à la Centrale de transmission des alarmes (CTA, n°118)

	2007	2006
<b>Total</b>	<b>731</b>	<b>760</b>

### c) Bâtiments non raccordés au réseau d'eau (sans pression utile en cas d'incendie)

	2007	2006
District de Neuchâtel	71	84
District de Boudry	291	253
District du Val-de-Travers	321	321
District du Val-de-Ruz	277	277
District du Locle	464	438
District de La Chaux-de-Fonds	468	508
<b>Total</b>	<b>1 892</b>	<b>1 881</b>

### d) Installations thermiques - autorisations délivrées, par district

	2007	2006
District de Neuchâtel	149 (ville: 66)	177 (ville: 101)
District de Boudry	165	153
District du Val-de-Travers	87	83
District du Val-de-Ruz	98	113
District du Locle	48 (ville: 32)	57 (ville: 36)
District de La Chaux-de-Fonds	71 (ville: 61)	111 (ville: 98)
<b>Total</b>	<b>618</b>	<b>694</b>

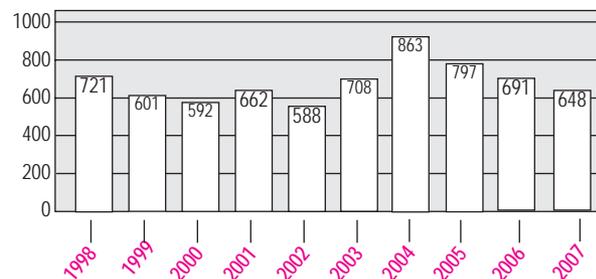
### - autorisations délivrées, par type

	2007	2006
Mazout	201	204
Gaz	271	252
Bois (y.c. pellets)	79	169
Autres (pompes à chaleur)	67	69
<b>Total</b>	<b>618</b>	<b>694</b>

### e] Sanctions de plans, par type de bâtiment

	Nouvelles constructions		Transformations	
	2007	2006	2007	2006
Maisons familiales	113	157	167	175
Locatifs	26	23	52	34
Immeubles commerciaux et industriels	29	20	41	36
Bâtiments ruraux	20	24	32	47
Petits bâtiments, dépendances	120	113	33	42
Immeubles publics, écoles, etc.	1	3	7	6
Hôtels, restaurants, homes	1	1	6	10
<b>Totaux</b>	<b>310</b>	<b>341</b>	<b>338</b>	<b>350</b>

### f] Evolution du nombre des préavis de sanctions durant les dix dernières années



## Subventions

### a] Contributions aux frais de prévention et de défense incendie

Ressources financières	Fr.	%
Contribution de l'ECAP	7 360 147.55	86.90
Contribution des assureurs privés	885 877.12	10.46
Intérêts du Fonds cantonal des sapeurs-pompiers	9 027.16	0.11
Autres recettes (Réseau d'alarme, loc. piste d'exercice Couvet, récepteur d'alarme, divers)	214 278.70	2.53
<b>Total</b>	<b>8 469 330.53</b>	<b>100.00</b>

## b) Affectation générale des montants

Ces ressources ont été utilisées comme suit:	Montants	Fr.	Total	Fr.
<b>1. Fonds cantonal des sapeurs-pompiers</b>				
Matériel et habillement	338 394.70			
Cours cantonaux et fédéraux	351 886.60			
Achats de matériel et frais d'entretien	206 413.55			
Maintenance du réseau d'alarme	399 213.93			
Mandats externes	14 638.05			
Inspections	5 362.70			
Fédération cantonale des sapeurs-pompiers	40 000.00			
Fédération suisse des sapeurs-pompiers	3 535.00			
Participation frais admin. service du feu	350 000.00			
Frais divers	21 188.99			
Dotation au fonds	188 644.56			
<b>Total fonds cantonal des sapeurs pompiers</b>				<b>1 919 278.08</b>
<b>2. Subsidés et subventions octroyés directement par l'ECAP</b>				
<b>POUR LA PRÉVENTION</b>				
Subsidés pour mesures constructives et techniques - 149 dossiers traités (voir commentaires à la page suivante)	730 605.50			
Subsidés divers prévention des incendies	52 472.25			
Subvention pour adductions	94 880.00			
Subvention aux communes pour hydrants	89 904.90			
Contribution au fonds cantonal des eaux	200 000.00			
Action spéciale mesures débits hydrants et marquage	331 763.30			
Frais prévention éléments naturels	140 701.80			
Ajustement de la provision prévention des dommages	-331 763.30			
<b>Total pour la prévention</b>				<b>1 308 564.45</b>
<b>POUR LA LUTTE CONTRE LES DOMMAGES</b>				
<b>Centres de secours et communes</b>				
Véhicules	428 097.00			
Constructions	888 736.60			
Equipements divers	177 516.95			
Subventions SIS et CS	704 357.65			
Subsidés cantonaux aux CS et SIS	254 000.00			
Ajustement de la provision défense incendie	801 291.80			
<b>Divers</b>				
Collaboration avec la Police cantonale	98 171.25			
Recharges d'extincteurs et écoles du feu	3 344.15			
Installations de réceptacles de clés	5 000.00			
Subsidés aux privés pour matériel défense contre les dommages	60 000.00			
Divers	747.50			
<b>Total pour la lutte contre les dommages</b>				<b>3 421 262.90</b>
<b>Charges salariales et diverses supportées par l'ECAP</b>				<b>1 820 225.10</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>8 469 330.53</b>

## c) Affectation des subsides pour mesures constructives et techniques

	Montants	Fr.
<b>Mesures de prévention constructives volontaires</b>		
26 cloisonnements coupe-feu		97 385.00
1 obturation au travers de cloisonnements coupe-feu		2 408.00
2 escaliers de secours et installations fixes pour l'évacuation		4 056.00
4 constructions de citernes		33 411.00
3 installations de clapets coupe-feu		68 104.00
<b>36 Sous-total</b>		<b>205 364.00</b>
<b>Mesures de prévention techniques volontaires</b>		
2 acquisitions d'armoires anti-feu		2 431.00
14 installations de détection incendie		128 572.00
5 installations à commandes manuelles ou automatiques pour l'évacuation de chaleur et le désenfumage		29 021.00
12 installations d'éclairage de sécurité et d'alimentation de sécurité		23 072.00
7 installations d'extinction automatique		14 695.00
9 installations de paratonnerre		21 292.00
2 installations de postes incendie, avec pompe immergée pour les bâtiments non raccordés au réseau d'eau et au bénéfice d'une réserve d'eau d'incendie		7 461.00
1 installation de postes incendie, hydrants intérieurs (bouche incendie) colonnes sèches		1 500.00
2 sondes à fourrage		174.00
<b>54 Sous-total</b>		<b>228 218.00</b>
<b>3) Mesures de prévention d'organisation volontaires</b>		
59 écoles feux pour instruction et manipulation des extincteurs sur feux réels		54 863.50
<b>149 Dossiers</b>		<b>488 445.50</b>
<b>4) Subvention extincteurs portatifs</b>		<b>242 160.00</b>
<b>Total des subventions payées en 2007</b>		<b>730 605.50</b>

## Compte d'exploitation

### a] Revenus

#### Revenus d'exploitation

##### PRIMES, CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS DE RÉASSURANCE

Primes d'assurances

Prélèvement à la provision Rabais sur primes d'assurance

Réassurance, part aux indemnités de dommages

Contributions pour la prévention et la lutte contre les dommages

**Total primes, contributions et indemnités de réassurance**

##### REVENUS FINANCIERS ET DIVERS D'EXPLOITATION

Revenus CCP et CC

Revenus divers

**Total revenus financiers et divers d'exploitation**

#### **Total des revenus d'exploitation**

#### Revenus financiers et variation des valeurs des placements financiers

Titres et placements

Revenus des prêts

Ajustement à la provision sur titres

**Total des revenus et variations des valeurs des placements financiers**

#### **Total des revenus**

Exercice 2007	Exercice 2006
Fr.	Fr.
18 796 275.35	18 354 418.50
3 015 815.55	2 972 400.73
-3 014.00	-59 131.00
8 616 615.90	8 492 573.50
<b>30 425 692.80</b>	<b>29 760 261.73</b>
230 374.07	218 599.12
42 098.80	14 599.00
<b>272 472.87</b>	<b>233 198.12</b>
<b>30 698 165.67</b>	<b>29 993 459.85</b>
1 149 412.63	9 030 244.77
151 350.00	152 911.80
0.00	-3 753 000.00
<b>1 300 762.63</b>	<b>5 430 156.57</b>
<b>31 998 928.30</b>	<b>35 423 616.42</b>

## Compte d'exploitation (suite)

### b) Charges

	Exercice 2007	Exercice 2006
<b>Charges d'exploitation</b>		
CHARGES DE L'ASSURANCE	Fr.	Fr.
Indemnités de dommages incendies	7 844 166.80	6 497 949.25
Indemnités de dommages éléments naturels	4 569 085.75	2 027 843.20
Indemnités des dommages CIREN	-1 621 327.00	0.00
<b>Total charges sinistres</b>	<b>10 791 925.55</b>	<b>8 525 792.45</b>
Primes de réassurance	3 394 555.00	3 239 497.00
Frais d'évaluation des bâtiments	855 726.45	772 437.15
Charges pour les prestations relatives à l'assurance	3 536 414.19	2 504 297.70
<b>Total autres charges de l'assurance</b>	<b>7 786 695.64</b>	<b>6 516 231.85</b>
<b>Total des charges de l'assurance</b>	<b>18 578 621.19</b>	<b>15 042 024.30</b>
CHARGES DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES DOMMAGES		
Charges pour les prestations de prévention et de défense contre les dommages	1 820 225.10	1 732 931.45
Subventions prévention	1 308 564.45	2 051 499.80
Subventions pour la lutte contre les dommages	3 421 262.90	3 418 732.80
Versement au fonds cantonal des sapeurs-pompiers	810 095.10	938 984.50
<b>Total des charges de la prévention et de la lutte contre les dommages</b>	<b>7 360 147.55</b>	<b>8 142 148.55</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>25 938 768.74</b>	<b>23 184 172.85</b>

## Compte d'exploitation (suite)

### b] Charges (suite)

ATTRIBUTIONS/PRÉLEVEMENTS AUX PROVISIONS ET RÉSERVES	Exercice 2007	Exercice 2006
	Fr.	Fr.
Prélèvements/attributions aux provisions sur titres	0.00	0.00
Prélèvement/attribution au Fonds pour la défense contre les dommages	0.00	0.00
Prélèvement/attribution au Fonds pour la prévention des dommages	565 747.00	450 000.00
Ajustement de la provision CIREN & UIR	0.00	1 500 000.00
Attribution/prélèvement autres provisions	282 000.00	1 956 670.30
Attribution/prélèvement provision pour rabais sur primes (participation au résultat)	3 100 000.00	6 200 000.00
Attribution/prélèvement au Fonds de réserve	1 871 600.00	2 000 000.00
<b>Total des attributions/prélèvements aux provisions et réserves</b>	<b>5 819 347.00</b>	<b>12 106 670.30</b>
<b>Total des charges</b>	<b>31 758 115.74</b>	<b>35 290 843.15</b>
<b>Excédents de revenus</b>	<b>240 812.56</b>	<b>132 773.27</b>

### c] Résultat d'exploitation

Total des revenus	30 698 165.67	29 993 459.85
Total des charges	25 938 768.74	23 184 172.85
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 759 396.93</b>	<b>6 809 287.00</b>

## d] Bilan

	2007	2006
	Fr.	Fr.
<b>Actif</b>		
Caisse	6 036.10	4 024.80
Chèque postal	5 858 397.02	6 727 432.11
Banques	2 510 033.42	9 768 269.80
<i>Débiteurs</i>		
• Primes d'assurance	201 199.29	174 172.42
• CAMERIMO SA c/c	389 619.70	148 512.20
• Etat de Neuchâtel c/c	7 456.55	2 274.10
• Union Intercantonale de Réassurance:		
- Participation à recevoir sur sinistres en suspens	607 562.00	640 040.00
- Caisse Cantonale Neuchâteloise de Compensation (CCNC)	0.00	6 274.50
- Administration fédérale des contributions c/c	226 762.57	203 535.26
Actifs transitoires	1 552 289.60	1 235 947.45
Logiciel Pénates	190 005.50	908 337.95
Titres et placements	163 823 941.18	151 107 637.99
Participation Camérito SA	50 000.00	50 000.00
Prêts divers	30 357 353.70	32 812 066.15
<b>Total</b>	<b>205 780 656.63</b>	<b>203 788 524.73</b>
<b>Passif</b>		
Créanciers	1 318 230.65	4 901 233.95
Caisse Cantonale Neuchâteloise de Compensation (CCNC)	7 444.25	0.00
Provision pour dommages en suspens	10 246 630.80	10 011 077.25
Passifs transitoires	1 618 779.70	2 680 099.83
Primes encaissées d'avance	3 204 511.80	274 926.78
Provisions à court terme	835 620.85	553 620.85
Provision CIREN (Communauté intercantonale de risques éléments naturels)	26 500 000.00	26 500 000.00
Provision pour rabais s/primes d'assurance années futures	9 374 138.17	9 289 953.72
Provision Pool dommages sismiques	16 310 000.00	16 310 000.00
Provision pour fluctuations de cours	19 688 000.00	19 688 000.00
Provision pour risques sur prêts	2 000 000.00	2 000 000.00
Fonds pour la prévention - défense contre les dommages	10 705 284.25	9 670 008.75
Fonds spécial pour dommages non couverts	200 000.00	200 000.00
Fonds de réserve	101 511 600.00	99 640 000.00
Bénéfice reporté	2 019 603.60	1 936 830.33
Résultat de l'exercice	240 812.56	132 773.27
<b>Total</b>	<b>205 780 656.63</b>	<b>203 788 524.73</b>

## e] Camerimo S.A.

## Exercice 2007

## Bilan

<b>ACTIF</b>	
Actif circulant	Fr.
Liquidité	345 050.62
Autres créances	57 691.66
Stocks mazout	10 701.00
Actifs transitoires	165 229.25
<b>Total actif circulant</b>	<b>578 672.53</b>
<b>Actif immobilisé</b>	
Immeubles	26 875 500.05
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>26 875 500.05</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>27 454 172.58</b>
<b>PASSIF</b>	
Fonds étrangers	
Autres dettes	
- ECAP, prêt immobilier	26 875 500.05
- Autres dettes	6 442.35
ECAP, compte courant	389 619.70
Passifs transitoires	6 969.05
Fonds de rénovation et d'entretien	82 967.00
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>27 361 498.15</b>
<b>Fonds propres</b>	
Capital-actions	50 000.00
Bénéfice reporté	37 096.27
Résultat de l'exercice	5 578.16
<b>Total fonds propres</b>	<b>92 674.43</b>
<b>Total du passif</b>	<b>27 454 172.58</b>

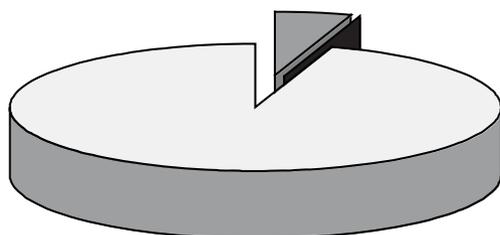
## Compte de profits et de pertes

<b>Produits</b>	Fr.
Revenus locatifs	2 094 520.33
Recettes diverses	27 193.49
<b>Total des produits</b>	<b>2 121 713.82</b>
<b>Charges</b>	
Charges d'immeubles	545 733.02
Autres frais d'exploitation	29 684.30
Amortissements	1 510 500.00
<b>Total des charges</b>	<b>2 085 917.32</b>
<b>Résultat d'exploitation</b> (avant intérêts et impôts)	<b>35 796.50</b>
Produits/charges financières	992.15
<b>Résultat (avant impôts)</b>	<b>36 788.65</b>
Impôts	-31 210.49
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>5 578.16</b>

## f] Résultats généraux 2007

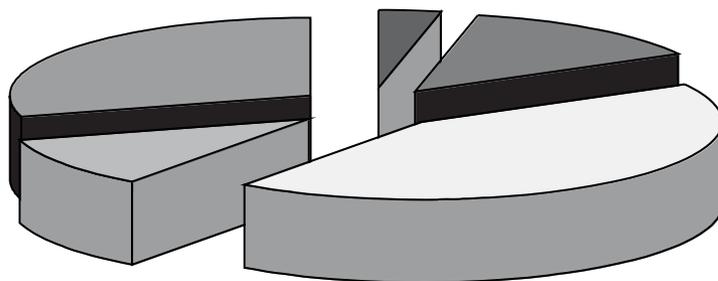
## Source des revenus

	% -Mio Fr.	
Intérêts des placements et de trésorerie	4.9	1.57
Réassurance	0.0	0.00
Primes d'assurance et contributions prévention	95.1	30.43
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>32.00</b>



## Répartition des charges

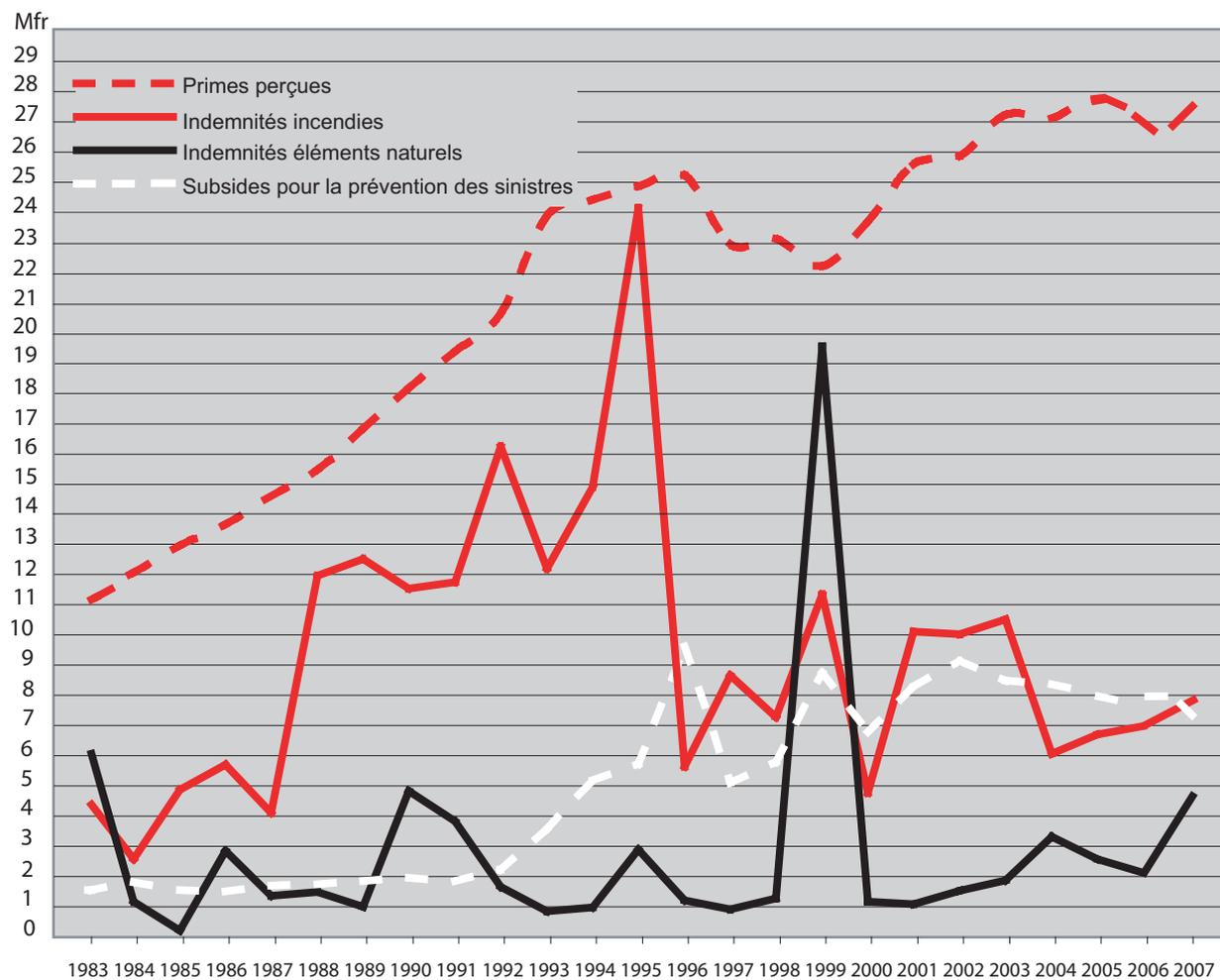
	% -Mio Fr.	
Frais d'évaluation des bâtiments	3.3	0.86
Charges de réassurance	13.1	3.39
Indemnités pour sinistres Feu et EN	41.6	10.79
Charges pour les prestations d'assurance	13.6	3.54
Charge de prévention et lutte dommages	28.4	7.36
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>25.94</b>



## g] Résultats généraux des 25 dernières années

Année	Nombre de bâtiments	Valeur assurée Fr.	Primes perçues Fr. (y.c. contrib. prévention)	Indemnités incendies Fr.	% de la valeur ass.	Indemnités éléments naturels Fr.	% de la valeur ass.	Subsidés pour la prévention des sinistres Fr.	Réserves Fr.
1983	37 596	15 575 789 500	11 141 442.00	4 222 938.00	0,271	5 851 047.00	0,375	1 417 884.00	40 399 000.00
1984	37 943	16 696 856 900	11 953 311.00	2 454 321	0,147	1 040 597	0,062	1 688 950	46 262 800
1985	38 322	17 920 159 600	12 844 640	4 749 118	0,265	95 438	0,005	1 417 251	51 900 500
1986	38 596	18 895 102 800	13 546 652	5 584 735	0,295	2 728 311	0,144	1 389 445	56 650 000
1987	38 194	20 221 901 500	14 481 501	3 987 577	0,197	1 236 795	0,061	1 585 426	62 550 000
1988	39 330	21 326 164 300	15 352 415	11 843 570	0,555	1 369 865	0,064	1 610 881	66 200 000
1989	39 772	22 986 364 600	16 716 259	12 397 535	0,539	872 354	0,038	1 727 287	70 400 000
1990	40 237	25 628 035 300	18 064 082	11 408 038	0,445	4 700 373	0,183	1 822 482	74 000 000
1991	40 628	27 307 518 000	19 278 373	11 633 163	0,426	3 695 020	0,135	1 734 098	77 300 000
1992	41 160	29 659 591 400	20 533 758	16 122 007	0,543	1 525 000	0,051	2 111 461	80 900 000
1993	41 499	34 023 945 200	23 769 337	12 078 228	0,354	730 713	0,021	3 449 446	89 200 000
1994	42 061	34 708 548 900	24 286 788	14 773 236	0,426	859 269	0,025	5 057 123	97 500 000
1995	42 464	35 388 781 000	24 745 302	24 015 826	0,679	2 759 834	0,078	5 606 850	88 250 000
1996	42 692	36 001 127 200	25 098 797	5 520 069	0,153	1 075 434	0,030	9 503 230	93 250 000
1997	42 965	36 294 274 300	22 819 302	8 535 140	0,235	793 469	0,022	4 974 888	101 050 000
1998	43 261	36 631 830 400	22 992 730	7 150 902	0,195	1 145 837	0,031	5 657 552	108 628 000
1999	43 417	35 240 665 857	22 104 448	11 229 456	0,319	19 432 694	0,551	8 615 825	104 628 000
2000	43 714	35 528 593 091	23 580 290	4 634 958	0,130	1 043 131	0,029	6 655 109	100 828 000
2001	44 122	37 762 069 466	25 454 681	9 989 787	0,265	952 156	0,025	8 177 484	88 828 000
2002	44 207	38 027 335 484	25 737 635	9 907 473	0,261	1 408 471	0,037	9 003 575	88 828 000
2003	44 549	38 479 099 673	27 107 307	10 380 323	0,270	1 752 852	0,046	8 360 987	89 828 000
2004	45 023	39 306 981 210	27 003 220	5 097 655	0,130	3 186 440	0,081	8 240 938	92 037 400
2005	45 386	39 999 928 848	27 743 172	6 575 684	0,164	2 444 354	0,061	7 890 084	97 640 000
2006	45 791	42 510 408 460	26 847 304	6 852 978	0,161	2 005 721	0,047	8 134 625	99 640 000
2007	46 105	43 324 144 807	27 414 103	7 944 049	0,183	4 857 734	0,112	7 360 148	101 511 600

**Remarque:** La diminution de la réserve, à fin 1995, résulte de la constitution de la nouvelle provision CIREN (Communauté intercantonale de risques éléments naturels) et à fin 2001 de la provision pour le pool sismique.



## SINISTRES 2007

**1-2** Un des premiers incendies de l'année a aussi été le plus grave: le feu qui a ravagé cette usine de La Chaux-de-Fonds le 8 janvier a provoqué des dommages approchant les 2 millions de francs. En cause, le dysfonctionnement d'appareils électriques dans un local de galvanoplastie.

**3** A La Chaux-de-Fonds toujours, le 3 août, un feu de combles dû à une négligence, mais dont la responsabilité n'a pas encore pu être attribuée, a gravement endommagé un bâtiment d'habitation.

**4-6** Le Haut a décidément payé un lourd tribut au feu en 2007: le 1<sup>er</sup> décembre, c'est en plein centre du Locle qu'un bâtiment mixte habitation-commerce a été incendié. Défectuosité technique ou d'un canal de fumée, la cause n'a pas encore pu être définitivement élucidée. Ce qui est sûr, c'est qu'avec 1,3 Mfr de dommages, ce sinistre est le deuxième en importance des 400 enregistrés dans le canton cette année.

**7-9** Journée particulièrement noire, le 22 décembre a vu au Landeron un appartement ravagé par un feu dû à une bougie ou à une cigarette oubliée. Une imprudence lourde de conséquences, comme on le voit à l'intérieur sinon à l'extérieur du bâtiment...

**10-11** ...et à Dombresson, le même jour, c'est une autre négligence du même type, une bougie oubliée, qui a sévèrement endommagé une maison, provoquant des centaines de milliers de francs de dommages.

**12** Négligence encore, aux très lourdes conséquences aussi: une erreur de manipulation d'une installation de chauffage avait aussi provoqué l'incendie de ce bâtiment mixte habitation-artisanat à Savagnier, le 22 janvier. La construction récente, sur recommandation de l'ECAP, du mur coupe-feu qui sépare les deux proprié-

tés mitoyennes se partageant l'immeuble a permis de limiter de manière appréciable les dommages. Mais il a été lui-même sévèrement touché, et n'a pu empêcher complètement propagation par le toit et dégâts d'extinction, qui ont fait de ce sinistre l'un des plus graves de l'année aussi, avec des dégâts dépassant le million.

**13** Imprudence encore, moins ravageuse certes, mais représentative de la méconnaissance de certains dangers: ce début d'incendie provoqué à Chézard, le 17 avril, par la combustion spontanée de chiffons imbibés d'huile de lin, jetés dans une poubelle.

**14-15** Les inondations d'août, ici au port du Landeron, ont provoqué les plus lourds dommages «éléments naturels» de l'année: plus de 2,5 Mfr, le vent ayant de son côté rajouté plus de 2 Mfr à la note totale!

**16** La foudre a toujours été cause de très nombreux sinistres, mais ceux-ci étaient jusqu'ici le plus souvent de gravité limitée. La valeur assurée croissante et la vulnérabilité des équipements électroniques des immeubles notamment alourdissent maintenant leur coût. Ici, une villa frappée à Peseux le 2 août.

**17** La grêle aussi provoque des dommages de plus en plus coûteux... mais souvent sur des matériaux inappropriés ou fatigués, dégradés (ici un avant-toit à Chézard, le 19 juillet). Les indemnisations sont souvent réduites en conséquence! Les propriétaires ont donc avantage à consulter l'ECAP ou le répertoire des matériaux homologués par l'AEAI avant de construire...



## SINISTRES 2007







C'est le bâtiment de tous les records neuchâtelois: le plus vaste, celui qui peut contenir le plus de personnes à la fois, celui qui a la valeur d'assurance la plus élevée... Cette importance, ses usages multiples, sa qualité architecturale comme ses solutions constructives peu banales, valent au Centre multifonctionnel de la Maladière, à Neuchâtel, un intérêt tout particulier, et de grande portée. A tous ces titres, mais aussi parce qu'il abrite, entre autres, la caserne régionale des sapeurs-pompiers, il représente pour l'ECAP également un bâtiment marquant. Sa valeur emblématique l'inscrit tout naturellement à l'inventaire de nos «bâtiments-patrimoine» que nous explorons au fil de nos rapports annuels.

> lire en page 2



Neuchâtel

Ensemble protégeons nos maisons

